JANVIER 2017

ANGY
LE BIEN-VIVRE

ANGY INFOS

Ouverture d'une cinquième classe à l'école pour canaliser l'afflux de nouveaux élèves depuis deux ans.

En raison de sa fréquentation toujours en hausse, la cantine se déroule désormais dans la grande salle.

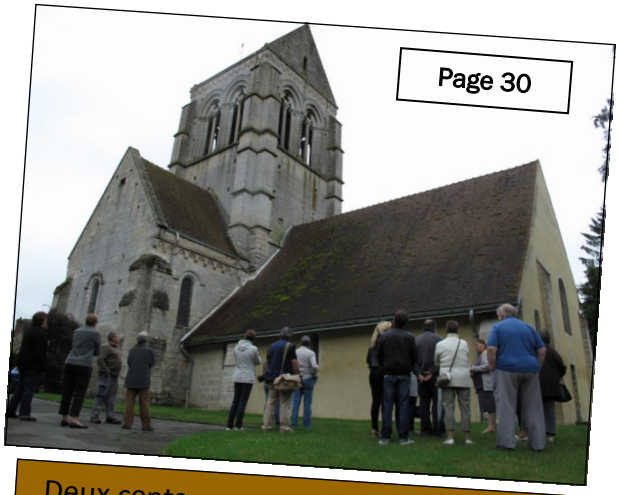

Deux cents personnes ont visité l'église lors des 1ères Journées du Patrimoine.

Éditorial de Mme le Maire

Marie-Chantal NOURY
Maire d'ANGY

« Avec le PLU qui est en cours d'élaboration, pas de HLM, pas de grands lotissements, mais un développement cohérent et maîtrisé de la démographie afin de conserver l'aspect rural de notre village. »

Chères Angyloises, chers Angylois,

C'est sur une note positive que nous avons terminé 2016, et cela malgré la baisse des aides de l'Etat. En effet, nous sommes parvenus au fil de l'année à réaliser les dossiers que nous avions projetés, et ce sans remettre en cause la modique augmentation des impôts locaux de 2 % appliquée depuis le début des années 2000.

Les finances sont saines

Financièrement, la commune se porte bien, pour ne pas dire mieux, car nous réussissons à obtenir régulièrement des subventions pour boucler nos dossiers : Etat, conseil départemental de l'Oise, Agence de l'eau de Seine-Maritime, député Edouard Courtial, Syndicat d'électricité 60, nos partenaires sont variés car il faut savoir frapper à toutes les portes. Je tiens à les remercier chaleureusement au nom de tous les habitants.

De nouveaux habitants

Des habitants dont la configuration globale évolue d'ailleurs. Nous avons constaté l'arrivée de nouveaux venus, dont de jeunes couples parfois, grâce à des divisions de parcelles, et la plupart d'entre eux entreprennent aussitôt de rénover leur acquisition. Ce mouvement sensible va entraîner l'embellissement de certains quartiers qui étaient restés très dégradés depuis des décennies, et va valoriser notre village.

Davantage d'écoliers

Qui dit davantage de jeunes couples signifie davantage d'enfants. Conséquence de cet apport récent : l'explosion de l'effectif des élèves. Si une école vit, le village vit également, et je m'en réjouis. Comme je vous l'ai annoncé dans un précédent bulletin, vous trouverez dans les pages suivantes un récapitulatif précis de l'action de la municipalité envers notre école communale, ses écoliers, et l'enfance en général.

Une fusion et des questions

A plus large échelle, la communauté de communes du Pays de Thelle (CCPT), à laquelle Angy est rattaché avec 34 autres villes, a été contrainte de fusionner au 1er janvier 2017 avec une autre communauté de communes, plus petite, la Ruraloise et ses 6 communes, selon la décision du Préfet en application de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République). Ce regroupement ne sera pas sans conséquences, par rapport aux compétences de la nouvelle structure, aux responsabilités administratives mais aussi au fonctionnement des syndicats existants qui vont perdre de leurs prérogatives. Ainsi, le Sivom Angy - Balagny-sur-Thérain - Bury - Mouy Eau et assainissement (ABBM) doit abandonner ce mois-ci sa compétence "assainissement" désormais exercée par la CCPT. Et entre 2018 et 2020, il devra aussi céder sa compétence "eau potable". En revanche, la loi NOTRe attribue à la CCPT-Ruraloise de nouveaux domaines de responsabilités, comme celle relative à l'accueil des gens du voyage. Je rappelle que la CCPT qui a en charge l'enlèvement des ordures ménagères ne facture toujours pas ce service par une taxe, ce qui est très rare. Mais pour encore combien de temps ? Avec la mise en place de la nouvelle intercommunalité CCPT-Ruraloise, c'est une charge de réunions de travail supplémentaires qui nous attend afin que chaque commune y trouve son intérêt et que les services soient harmonisés.

Le PLU, l'avenir du village

Le dossier le plus important de cette année écoulée, car il engage l'avenir de notre commune, aura été le Plan local d'urbanisme (PLU).

.../...

Éditorial de Mme le Maire/Suite

Une commission municipale a été spécialement créée pour faciliter son aboutissement. Elle est composée de MM. Alain Martin, Pascal Rouyère et Patrice Crépy, Mme Patricia Callard et moi-même. Le but de cette commission est d'imaginer Angy dans 20 à 30 ans avec pour seul guide l'intérêt général. Aux nombreuses réunions de cette commission, d'autres intervenants ont été conviés, comme la communauté de communes du Pays de Thelle, la direction départementale des territoires (DDT), l'agence régionale de santé (ARS), la chambre du commerce et de l'industrie de l'Oise (CCIO), la chambre de l'agriculture, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), ou encore la direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Combler les dents creuses

Le règlement de ce PLU devrait être achevé très prochainement. Il sera ensuite soumis à enquête publique afin que chacun ait la possibilité de s'exprimer s'il le souhaite. Comme nous l'avons expliqué lors de la première réunion publique avec le bureau d'études Verdi chargé de nous conseiller dans son élaboration, l'objectif de la municipalité est de conserver l'aspect rural de notre village. Seules les "dents creuses", ces parcelles aujourd'hui inutilisées en zone urbaine, pourront, selon certains critères définis par le PLU, devenir constructibles. En un mot, pas de HLM, pas de grands lotissements, mais un développement cohérent et raisonné.

Toujours des projets

En cette année 2017, nous allons d'abord poursuivre nos programmes étalés sur plusieurs années : la remise aux normes et l'harmonisation de l'éclairage public, la réalisation des travaux nécessaires à l'accessibilité des bâtiments et des lieux communaux aux personnes à mobilité réduite, la remise en état du patrimoine communal, l'amélioration du cadre de vie. Quelques rues mériteraient d'être refaites, mais le coût du moindre chantier de voirie est tel que pour ne pas ponctionner plus que de raison les contribuables que nous sommes tous, nous allons les réaliser progressivement de façon à ne pas déséquilibrer notre budget.

Soutenir les associations, entretenir notre patrimoine

Nous continuerons à soutenir les associations locales dont les membres dévoués et inventifs s'investissent pour l'épanouissement de chacun, ce dont je les remercie. Au regard de l'intérêt qu'elles ont suscité, la Journée des Associations et les Journées du Patrimoine seront reconduites. Les premières Journées du Patrimoine ont eu un énorme succès en septembre dernier, et nous avons l'ambition de les développer. Pour ce faire, nous souhaitons mettre l'accent sur les chemins communaux (tour de ville) et les lavoirs d'Angy. Nous n'allons pas reconstruire de suite le lavoir effondré, ce qui serait incohérent en cette période de restrictions budgétaires car trop onéreux pour la ville de le rebâtir dans le style de l'église. En revanche, nous allons nettoyer les lavoirs du village et les embellir par des plantations en traçant de plus un circuit qui les reliera.

Bien que nous ayons déjà réalisé près de 90 % des propositions de notre programme de 2014, nous ne manquons pas de projets pour 2017. M. Alain Martin vous les détaillera dans les pages suivantes.

Je terminerai ce tour d'horizon en vous souhaitant, en mon nom et au nom du conseil municipal, une très bonne année 2017 à chacun d'entre vous.

« Bien que nous ayons déjà réalisé près de 90 % des propositions de notre programme de 2014, nous ne manquons pas de projets pour l'année 2017. »

SOMMAIRE

Editorial du maire : 2-3
Dossier sur l'enfance : 4-6
La mairie pratique : 7
Budgets 2016-2017 : 8-10
Affaires scolaires : 11-13
Service Jeunesse : 14-17
Action sociale : 17
Conseils municipaux: 18-20
L'actualité : 21-27
La Rétro en photos : 28-30
Les associations : 31-43
Le Pays de Thelle : 43
Plan de la commune : 44

- - - - - -

Informations pratiques dans un encart joint au bulletin

- - - - - -

DOSSIER

Ce que coûte l'Enfance à Angy

Dans le dernier Angy Infos, j'ai promis de fournir les chiffres de la scolarité des Angylois au centime près. Fidèle à la transparence de nos actions qui conduit toute démocratie qui se respecte, je ne vais pas me limiter à ces seuls frais. Dans ce dossier, je détaille le coût total de l'Enfance dans notre ville afin que chacun perçoive au mieux les efforts consentis par la municipalité, et donc par les contribuables, pour les plus jeunes : école, cantine, périscolaire, centre de loisirs et mercredi loisirs. Bonne lecture.

Marie-Chantal NOURY
Maire d'ANGY

ANNÉES	NOMBRE D'ÉCOLIERS	COÛT DES FOURNITURES	COÛT PAR ENFANT
2007	101	4 355,38 €	43,12 €
2008	93	4 542,18 €	48,84 €
2009	99	5 094,26 €	51,48 €
2010	94	6 957,22 €	74,01 €
2011	98	5 735,28 €	58,52 €
2012	96	8 033,10 €	83,68 €
2013	96	6 673,62 €	69,52 €
2014	86	6 137,00 €	71,36 €
2015	104	7 223,54 €	69,46 €
2016	111	8 644,71 €	77,88 €

Cantine, périscolaire, loisirs

En deux ans, les chiffres ont prouvé à quel point l'ouverture d'une cantine scolaire était une nécessité pour de nombreuses familles angyloises. Le périscolaire matin et soir, les mercredis loisirs ainsi que les centres de loisirs sont aussi très bien fréquentés.

	2014	2015	2016
Nombre de repas servis	2 788	6 682	9 174
Présences aux mercredis loisirs	-	-	657
Présences au périscolaire	-	-	2 305
Présences aux centres de loisirs	942	1 070	1 264

Frais de scolarité extérieurs

Lorsqu'un élève fréquente une école publique autre que celle de sa commune de résidence, cette-dernière doit prendre en charge les frais de scolarité induis (art. 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983). D'où l'intérêt d'éviter cette évasion coûteuse en procurant aux familles les services qu'elles trouvent ailleurs. Il faut se souvenir qu'en mars 2014, lorsque nous sommes arrivés en mairie, la commune n'avait pas honoré les titres de recettes présentés par la ville de Mouy concernant les frais de scolarité des petits Angylois depuis... 1998. Cette dette représentait globalement la somme de 79 438,53 € ! Après négociation et accord avec Mme le Maire de Mouy, nous avons pu réduire ce montant à 29 631,62 €. Afin de ne pas impacter le budget de notre commune, il a été convenu de régler 4 938,60 € par an à la ville de Mouy, et ce jusqu'en 2020 inclus.

COMMUNES	2012	2013	2014	2015	2016
Rattrapage dette Mouy	-	-	4 938,60 €	4 938,60 €	4 938,60 €
Mouy	-	-	9 190,00 €	6 711,30 €	-
Amblainville	-	-	380,87 €	488,17 €	481,13 €
Bury	8 700,00 €	9 570,00 €	9 570,00 €	-	9 570,00 €
Bury-Rousseloy	-	1 300,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €	2 600,00 €
Balagny-sur-Thérain	7 026,00 €	-	5 572,00 €	3 980,00 €	3 980,00 €
Clermont	-	-	694,00 €	-	-
Saint-Maximin	467,82 €	-	-	-	-
Chantilly	1 049,25 €	-	-	-	-
TOTAL	**17 243,07 €**	**10 870,00 €**	**32 945,47 €**	**18 718,07 €**	**21 569,73 €**

Ce que coûte l'Enfance à Angy/Suite

DOSSIER

DÉPENSES ÉCOLE

SALAIRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE

	2015	2016
Ménage	4 620,41 €	13 053,60 €
ATSEM	13 235,03 €	21 985,16 €
TOTAL DES SALAIRES	17 855,44 €	35 038,76 €

FRAIS DE SCOLARITÉ EXTÉRIEURS

2015	2016
18 718,07 €	21 569,73 €

Dont 4 938,60 € à verser à la ville de Mouy jusqu'en 2020.

CHARGES LIÉES A L'EDUCATION

	2015	2016
Voyages scolaires	990,00 €	1 950,00 €
MJC Musique	1 316,76 €	1 060,18 €
Fournitures scolaires	7 223,54 €	8 644,71 €
Classes de neige + Smioce	19 829,50 €	1 138,55 €
TOTAL AUTRES DÉPENSES SCOLAIRES	29 359,80 €	12 793,44 €

En 2017, **32 élèves de CM 1 et CM 2** partiront 14 jours en classe de neige. La municipalité finance la totalité du séjour, soit **34 084,60 €.**

CHARGES DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

	2015	2016
Chauffage	11 280,00 €	3 436,98 €
Eau	260,18 €	1 459,25 €
Electricité	1 183,78 €	1 900,91 €
Internet et téléphone	969,76 €	955,30 €
Contrat photocopieur et imprimantes	1 211,65 €	2 496,04 €
Produits d'entretien	1 869,65 €	2 230,00 €
Location bâtiment modulaire	-	9 300,99 €
TOTAL DES CHARGES ANNUELLES	16 775,02 €	21 779,47 €

AUTRES CHARGES DES BÂTIMENTS SCOLAIRES

	2015	2016
Contrôle de l'air APAVE	3 481,91 €	-
Entretien des bâtiments	4 849,83 €	8 439,61 €
Sécurité mise aux normes électricité	2 178,67 €	1 646,93 €
TOTAL DES DÉPENSES	10 510,41 €	10 086,54 €

DOSSIER

Ce que coûte l'Enfance à Angy/Suite

DÉPENSES CANTINE, PÉRISCOLAIRE, CENTRES DE LOISIRS

SALAIRE DU PERSONNEL JEUNESSE

	2015	2016
Temps d'activités périscolaires	30 958,83 €	14 491,81 €
Cantine, périscolaire, loisirs	61 560,74 €	101 301,90 €
TOTAL DES SALAIRES	**92 519,57 €**	**115 793,71 €**

CHARGES LIÉES AU FONCTIONNEMENT

	2015	2016
Sorties et fournitures loisirs, goûter et eau cantine	4 668,56 €	5 240,87 €
Fournitures entretien	985,64 €	903,84 €
Petit équipement	230,45 €	-
Poubelle Pays de Thelle	1 027,54 €	-
Prestataire cantine	21 604,80 €	27 505,65 €
TOTAL DES DÉPENSES	**28 516,99 €**	**33 650,36 €**

	2015	2016
DÉPENSES TOTALES POUR L'ENFANCE	**214 255,30 €**	**250 712,01 €**

RECETTES

	2015	2016
Remboursement maladie	-	4 435,41 €
Loisirs et périscolaire	6 413,36 €	12 853,35 €
Cantine	25 076,62 €	34 262,39 €
CAF et Etat	12 854,70 €	20 758,15 €
TOTAL DES RECETTES	**44 344,68 €**	**72 309,30 €**

INVESTISSEMENTS 2016

Marelle, panier de basket	740,00 €
Fournitures sportives	457,60 €
Malette interactive	4 221,60 €
Changement de la chaudière	12 949,71 €
Création de la 5e classe	12 261,11 €
TOTAL INVESTISSEMENT	**30 630,02 €**

RAPPORT RECETTES/DÉPENSES

	2015	2016
Total des recettes	44 344,68 €	72 309,30 €
Total des dépenses	214 255,30 €	250 712,01 €
FRAIS ENFANCE Á LA CHARGE DE LA COMMUNE	**169 910,62 €**	**178 402,71 €**

Mairie pratique

Mairie, 4, place Henri-Barbusse 60250 ANGY

Tél : 03.44.56.53.25 ou 09.72.47.69.86

Fax : 03.44.56.86.20

Courriel : contact@mairieangy.fr

Site internet : mairieangy.fr

Ouverture de la mairie au public : les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures. Fermée le mardi.

Vous pouvez contacter directement les services :

Service Etat-civil : 09.72.47.69.84

Service administratif : 09.72.47.69.81

Service locations de salles : 09.72.47.69.84

Service Jeunesse : 09.72.47.69.83

Adjoints au maire : 09.72.47.69.87

Permanences des élus :

Mme le Maire, **Marie-Chantal NOURY**, reçoit sur rendez-vous.

Le 1er adjoint, chargé des finances, **Alain MARTIN**, reçoit sur rendez-vous.

La 2e adjointe, chargée des affaires scolaires et périscolaires, **Patricia CALLARD**, reçoit sur rendez-vous.

2016 : enregistrement des autorisations d'occupation du sol

. 10 permis de construire;

. 20 déclarations préalables (travaux);

. 33 demandes de certificat d'urbanisme;

. 1 demande de permis de démolir.

Deux secrétaires à votre écoute

Depuis octobre 2014, les services de la mairie sont gérés par **Lysiane Coyot**.▼

La secrétaire de mairie a été rejointe le 2 janvier par **Delphine Chauvart**.▼

Cette-dernière partage désormais son temps entre la mairie d'Angy et celle d'Ansacq. Adjoint administratif 1ère classe, Delphine Chauvart est chargée de l'accueil du public, de l'état civil et de la location des salles communales; Lysiane Coyot est plus spécialisée dans les finances et le conseil municipal. Mais toutes deux sont bien sûr polyvalentes.

Quelques mesures élémentaires de civisme

Animaux errants. Les chiens et les chats ne doivent pas divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse, c'est-à-dire relié physiquement à la personne qui en a la garde. De même, tout chien doit être identifiable : il doit être muni d'un collier, portant gravés sur une plaque de métal le nom et le numéro de téléphone permettant de contacter rapidement le propriétaire, ou identifié par tout autre procédé agréé.

Poubelles. Pour faciliter la bonne circulation des piétons et des poussettes sur les trottoirs, il est recommandé de ne sortir les poubelles qu'à partir de 19 heures la veille des jours de ramassage, et de les rentrer aussitôt après le passage du camion-benne dans la mesure du possible.

Aboiement des chiens. Il est rappelé que les propriétaires de chiens sont tenus de prendre toutes les mesures propres à conserver la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit, sans porter atteinte à sa santé.

Bulletin municipal d'ANGY

Mairie, 4, place Henri-Barbusse 60250 ANGY

Directeur de la publication :

Marie-Chantal NOURY

Conception-réalisation :

Mairie d'ANGY

Impression :

SMI à Clermont

Tirage : 650 exemplaires

Diffusion : janvier 2017

Alain MARTIN
1er adjoint

Je vous souhaite à vous, habitants d'Angy, vos familles et vos proches, une bonne année 2017.

"Il vaut mieux avoir de l'avenir que du passé."

Victor Cousin (1792-1867), philosophe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Maire :
Marie-Chantal NOURY
1er adjoint :
Alain MARTIN
2e adjoint :
Patricia CALLARD

Conseillers municipaux :
Pascal ROUYÈRE
Katia HEMBERT
Jérôme LE CLEGUÉREC
Alexandra BOSQUET
Guillaume LEGUAY
Sandy VESSEREAU
Philippe GILLET
Martine SIMON
Christophe GAINE
Patrice CRÉPY
Caroline RALU
James DEROZIER

Le budget communal 2016 par le détail

Réalisme, rigueur et anticipation, telles sont les valeurs qui ont guidé la réflexion de la municipalité dans l'élaboration du budget. La municipalité assume ses choix de gestion afin de pouvoir continuer à maintenir l'action du service public avec la qualité et la diversité qui la caractérisent, tout en construisant le Angy de demain. Le travail initié sur la rationalisation des dépenses permet aujourd'hui d'en limiter très fortement la progression.

Les recettes de fonctionnement participent au financement des dépenses de gestion courante de la commune. Elles sont constituées des produits des services, des taxes et impôts, des dotations de l'Etat, et des participation des autres collectivités.

Les dépenses de fonctionnement portent sur l'ensemble des crédits utiles au fonctionnement de la collectivité : charges de personnel, remboursement des intérêts de la dette, subventions aux associations, charges locatives des biens portés par la commune, ensemble des achats de matériels, de fluides, d'alimentation, etc.

La commune d'Angy n'a qu'une dette contractée par l'ancienne municipalité pour acheter le « château », rue de l'Eglise, revendu depuis. Elle s'élève à 24 159,52 € par an et cessera en 2025. Une autre dette concerne les frais de scolarité jamais réglés à Mouy depuis 1998. Atténuée après négociation, elle représente 4 938,60 € par an à régler jusqu'en 2020.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses totales : 782 840,43 €

1/ Charges à caractère général	266 714,28 €
2/ Charges de personnel	401 487,58 €
3/ Opérations d'ordre entre sections	460,00 €
4/ Autres charges gestion courante	103 895,01 €
5/ Charges financières, intérêts emprunts	10 184,20 €
6/ Charges exceptionnelles	99,36 €

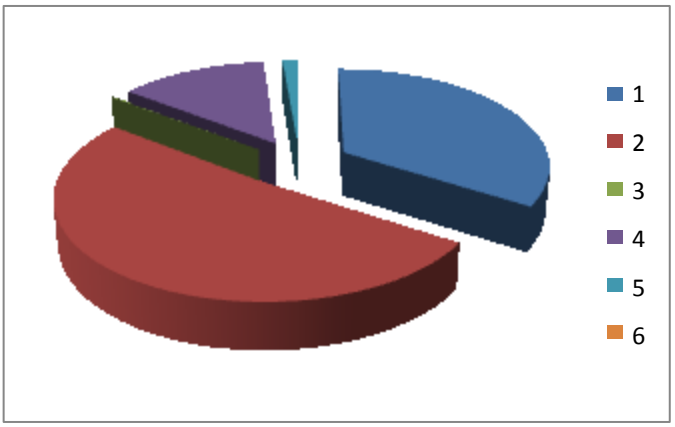

Recettes totales : 839 470,96 €

1/ Atténuation de charges	45 285,12 €
2/ Produits des services	52 401,14 €
3/ Impôts et taxes	567 506,01 €
4/ Dotations et participations	99 250,15 €
5/ Autres produits de gestion courante	69 545,30 €
6/ Produits financiers	5,03 €
7/ Produits exceptionnels	5 478,21 €

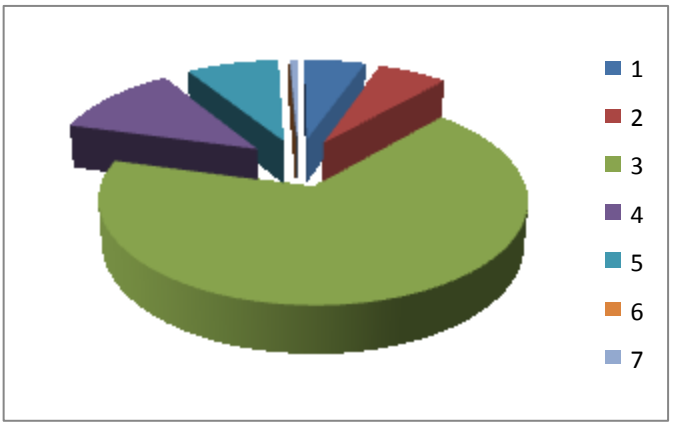

Les travaux réalisés en 2016

Création d'un club-house au football 3 300 €;

Installation d'une alarme à la mairie 5 298,50 € (subventionnée);

Massif de béton au pied du panneau informatique 960 €;

Aménagement de 2 terrains de pétanque 2 977€;

Travaux d'accessibilité handicapés 1ère tranche 23 112 € (subventionnés);

Mise aux normes de l'éclairage public 1ère tranche 5 873 € (subventionnée);

Changement des fenêtres et volets de l'école primaire et installation de volets à la mairie 10 580 € (subventionnés);

Réhabilitation des bâtiments communaux 13 513 €;

Travaux au terrain de sport (dont réalisation d'allées en bitume) 10 042 € (subventionnés). ▼

Les achats effectués en 2016

Logiciel informatique pour la mairie 1 206 €

Broyeur à branches 3 588 € (subventionné)

Camion Iveco pour le personnel communal 11 000 € ▼

Lave-vaisselle pour la cantine 3 582 €

Barnum 1 544 €

Malette interactive pour l'école primaire 4 221 € (subventionnée)

Logiciel pour la gestion du cimetière 3 345 €

Bureaux (2) 271 €

Logiciel pour le scanner 692 €

Ordinateur portable pour le service Jeunesse 1 168 € (subventionné)

Jeux (marelle, panier de basket) à l'école 301 € (subventionnés)

Jouets pour l'école 277 € (subventionnés)

Illuminations de Noël 3e tranche 5 335 €

Plan d'évacuation des bâtiments communaux et de l'école 1 140 €

Projecteur Optoma 699 € (subventionné)

Panneaux de signalisation 1 268 € ▼

Installation d'un bâtiment modulaire pour la 5e classe + mobilier 7 880 € (subventionné)

Vitrine pour les informations du cimetière 802 € ►

Vitrine pour l'école 418 €

Tracteur polyvalent 20 748 € (subventionné)

Remorque pour le tracteur 1 140 €

Lave-vitres et four micro-ondes pour la salle multifonction 218 €

Meuble réfrigéré pour le bar de la salle multifonction 2 526 €

Armoire pour la cantine 649 €

Extincteurs pour les bâtiments communaux (9) 1 072 € (subventionnés)

Changement de la chaudière de l'école et branchement 18 509 € (subventionnés)

Désherbeuse et brosse 4 159 € (subventionnées)►

Le budget primitif 2017

Pour le budget primitif 2017, fidèles à nos engagements, nous continuerons à équilibrer le budget communal en demandant aux élus et aux services municipaux de faire des économies au quotidien sans impacter la qualité du service public. Le budget primitif 2017 a été conçu sans avoir recours à l'emprunt. Comme ceux de 2015 et 2016, il s'inscrit dans un contexte de réduction de la dépense publique. C'est ainsi que les dépenses de fonctionnement diminuent de façon à absorber une partie de la baisse des concours de l'Etat. Le programme d'investissement 2017 se décline autour de plusieurs axes :

Mise aux normes de l'éclairage public;

Entretien du patrimoine;

Poursuite de l'accessibilité handicapés;

Entretien des voies communales;

Entretien et embellissement des bâtiments communaux.

Les recettes d'investissement proviennent à la fois de l'autofinancement, complété des dotations aux amortissements, du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) calculé par rapport aux dépenses d'investissement, des subventions d'investissements versées par l'ensemble des partenaires de la commune (Etat, Région, Département, etc.).

Les dépenses d'investissement se composent des dépenses d'équipement, des différentes acquisitions et du remboursement du capital de la dette.

Investissements prévus en 2017

Eclairage public 2e tranche : remplacement de 29 lanternes et mise aux normes de 3 armoires 32 050,97 € (subventionnée à 61,2 %)

Réfection des routes communales : rue du Maire 53 118,18 € (subvention demandée)

Accessibilité aux handicapés 2e tranche 4 850 € (subvention demandée)

Illuminations de Noël : 6 000 € (4e tranche)

Ecole : installation d'un interphone vidéo (Plan Vigipirate + programme accessibilité handicapés) 1 839,69 € (subvention demandée)

Achat d'un jeu pour la cour de la maternelle 1 000 €

Achats de livres scolaires 3 000 €

Remplacement des lits, des couettes et des alèzes 1 500 €

Remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée 9 722 € (subvention demandée)

Rénovation des sanitaires de l'école primaire 11 010 € (subvention demandée)

Mairie : achat d'un isoloir pour personnes handicapées 128,77 €

Achat d'un broyeur à papiers 589 €

Achat d'une mono-brosse auto-laveuse avec ses accessoires 3 000 €

Réalisation d'un conduit d'aération à la salle des pompes

Cantine : achat pour les maternelles d'une table et de 8 chaises

Cadre de vie : suite de la rénovation de l'école 5 000 €

Entretien, rénovation et création d'espaces verts, achat de matériels et fleurs 31 400 €

Pour les étangs communaux, achat de 8 bancs 1 274 €, 8 barbecues 2 000 €, 8 poubelles 800 €

Embellissement du transformateur rue A-Briand (subventionné à 100 %)

Embellissement arrêt de bus 5 101 €

Sécurité : mairie et village, système de vidéosurveillance avec caméras 52 000 € (subvention demandée)

Installation de 8 ralentisseurs (coussins berlinois) 10 080 € (subvention demandée)

Renforcement des trottoirs rue Roger-Salengro

Réalisation d'un escalier pour l'accès aux locaux techniques

Installation d'une barrière au chemin d'accès à la cuisine de la salle multifonction

Urbanisme : finalisation du Plan local d'urbanisme (PLU) avec la réalisation d'un schéma pluvial environnemental 14 542 € (subvention demandée)

Service Jeunesse : achat de matériels 1 500 €

Services municipaux : achat de matériels (nettoyeur haute-pression, aspirateur poussières/eau, semoir à sel, débroussailleuse, bétonnière, visseuse-dévisseuse) 1 700 €

Personnel communal : formation aux gestes qui sauvent.

Investissements de 2016 reconduits en 2017

Construction de locaux communaux 24 000 €

Réalisation d'un local archives 3 000 € (subvention demandée)

Aménagement d'un jardin pédagogique 14 970 €

Travaux terrain de sport 18 300 €

Création d'un City stade 100 000 € (subvention demandée)

Plan local d'urbanisme (PLU) 20 000 € + frais d'insertion 3 058 € (subventions demandées)

Travaux cimetière 1 500 €

Matériels de bureau et informatique 6 919 €

Affaires scolaires et périscolaires

L'année scolaire 2015-2016 s'est bien terminée. Fin juin, nous avons appris que l'Inspection académique avait décidé de nous **ouvrir une cinquième classe.** En effet, notre effectif a augmenté car de nombreux petits Angylois ont repris le chemin de notre école communale, et d'autres se joindront à eux au cours de l'année scolaire. Cela nous réjouit, mais il a fallu agir rapidement car tout devait être prêt pour la rentrée.

Nous avons donc exploré plusieurs pistes pour évaluer ce qui serait le mieux pour les enfants, et le moins coûteux pour la commune. Ne disposant plus de locaux adaptables, sans de très gros frais, à l'usage d'une salle de classe, notre choix s'est porté sur un module préfabriqué. L'emplacement le plus approprié, le jardin de l'école primaire, s'est imposé car il n'y avait pas beaucoup de gros travaux à réaliser pour qu'il soit apte à recevoir ces modules.

C'est donc par un beau matin d'août qu'une grue et deux camions sont arrivés sur le parking de la mairie (et non, ils ne sont pas tombés du ciel !), et c'est en passant par-dessus le mur du jardin que le préfabriqué est venu se mettre en place. C'était assez spectaculaire, et aussi très rapide, car avant midi, la classe était installée. Il ne restait plus qu'à brancher l'électricité (déjà amenée près de l'emplacement du préfabriqué), à installer le mobilier, à fixer les tableaux et les porte-manteaux, et tout était prêt pour accueillir les écoliers et les nouvelles institutrices.

Le 1er septembre, les enfants ont fait leur rentrée dans notre petite école, avec pour les CM 1 et 2 la joie de découvrir une classe toute neuve, pour les petits de CP de pénétrer dans une classe fraîchement repeinte et claire, et pour tous le plaisir de retrouver leurs camarades après deux mois de vacances. Depuis, d'autres les ont rejoints après les vacances de la Toussaint, et quelques-uns au début de ce mois de janvier.

La restauration scolaire n'est pas en reste, car les enfants sont nombreux à fréquenter régulièrement la cantine. Les effectifs varient entre 50 et 65 enfants certains jours de la semaine. Les repas, toujours fournis par La Normande, sont appréciés. **La fréquentation du périscolaire**, matin et soir, a elle aussi progressé, et les parents sont satisfaits du service rendu. La surveillance est assurée par Aurélie et Alexandre.

Les enfants des classes de CM 1 et CM 2 partiront en **classe de neige**, du 24 janvier au 6 février 2017. Deux institutrices les accompagneront : Mme Marie-José Castel qui s'en charge depuis de nombreuses années, et Mme Laure Dallier pour laquelle ce sera une première à Angy. Leur séjour se déroulera au chalet Les Hermiones à Reyvroz, en Haute-Savoie. Comme les autres années, la commune assume la totalité du financement du séjour qui s'élève à 1 112,43 € par enfant, soit une somme totale de 34 084,60 €.

En ce qui concerne les **Temps d'activités périscolaires (TAP)**, ils sont, cette année encore, **gratuits pour tous les enfants**. Quatre disciplines sont proposées : l'apprentissage du flamenco qui rencontre toujours le même succès, les activités manuelles avec des matériaux recyclés, une initiation aux sports de ballon (rugby, football, etc.), et une initiation au basket-ball. Vanessa et Aurélie sont fidèles au poste, et cette année Alexandre et Valérie les ont rejointes. A noter que depuis septembre dernier, Vanessa a commencé l'éveil musical pour toutes les classes du primaire.

Je terminerai en vous souhaitant une très bonne année 2017 et la réalisation de tous vos vœux.

Patricia CALLARD
2e adjointe

ETAT CIVIL 2016

Naissances

Alixe Coffinier-Detot 13 janvier
Emma Bassi 19 janvier
Chaïma Bessaï 27 janvier
Natanaël Métuvier 12 avril
Louka Philippe 1er août
Séréna Coupel 29 septembre
Macéo Oculy 26 novembre

Décès

Aïcha Vasseux née Carette
Mauricette Bonnard
Isabelle Hilger née Lefranc
Jeannine Darly née Bailly
Robert Brébant
Micheline Faux née Demonceaux

Baptême civil

Garance Louis

Mariages

David Mérien et Sandrine Barrier
Philippe Gillet et Eric Martin

La vie à l'école primaire communale

ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2015-2016

Février 2016

Le spectacle *"123 Tu peux compter sur tes 10 droits"*. Un voyage sur les 5 continents à la rencontre d'enfants qui n'ont pas tous… les mêmes droits ! Emotion, rires et chansons au programme.

Dimanche 3 juillet 2016

Spectacle de l'école : les PS/MS/GS nous ont emmenés au Moyen-âge ; les GS/CP ont mis en scène les droits des enfants; les CE1/CE2 ont mis en scène une nouvelle qu'ils avaient créée; les CM1/CM2 ont partagé des saynètes sur la vie d'antan. Suivi d'une kermesse où tout le monde a pris plaisir à participer ! Merci pour votre investissement et votre participation !

SORTIES SCOLAIRES

Les Maternelles et les CE1/CE2 sont allés passer une journée au château de Rambures, dans la Somme, où ils ont pu profiter de différentes activités.

Les GS/CP et les CM1/CM2 ont fait une journée « Raie galets-vous » en Baie de Somme.

Au programme : pêche à pied et balade aux falaises d'Ault, aux dunes de La Mollière et à la pointe du Hourdel.

La vie à l'école primaire communale/Suite

En cette rentrée 2016, l'école d'Angy a ouvert une cinquième classe

113 élèves y sont désormais scolarisés :
25 Petites Sections, Moyennes Sections et Grandes Sections avec Mme Sindy FABUREL (en remplacement de Mme Caroline RALU) et Mme Mireille GILLET (ATSEM);
20 Grandes Sections et CP avec Mme Aurélie DUFOUR-HOËPPE (directrice), Mme Sarah PINAUD et Mme Perrine ASSELIN;
21 CE1/CE2 avec Mme Marie-José CASTEL;
25 CE2/CM1 avec Mme Guillemette HENCK et Mme Laure DALLIER;
22 CM1/CM2 avec Mme Odile RADEREAU.

Le calendrier scolaire

Périodes	Calendrier	Semaines aménagées
Hiver	Vendredi 10/02/17 au lundi 27/02/17	
Printemps	Vendredi 07/04/17 au lundi 24/04/17	Pas classe vendredi 26/05/17
Eté	Vendredi 7 juillet 2017	

LES ÉVÉNEMENTS Á VENIR

Du 24 janvier au 6 février : classe de neige des CM 1 et CM 2.

Vendredi 7 avril : carnaval.

Samedi 1er juillet : kermesse et spectacle de l'école.

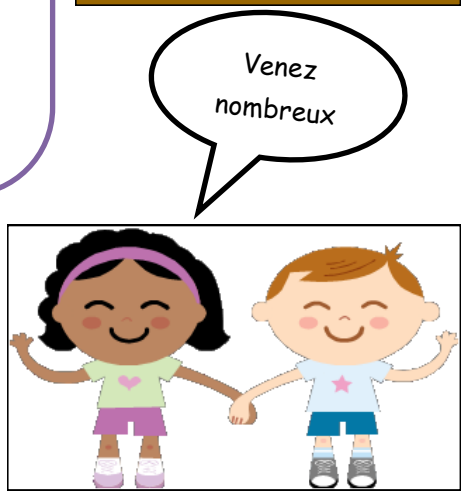

Rentrée scolaire 2017

Dates des inscriptions des enfants nés en 2014
et préinscriptions des enfants nés en 2015 :

MERCREDI 1er MARS, de 9 heures à 11 heures,

JEUDI 2 MARS, de 13 h 30 à 15 h 30.

Venir à l'école avec le livret de famille et le carnet de santé.

Une année dans le tourbillon du service Jeunesse

Accueil de loisirs de février : Nouvel An chinois et Mardi-gras cohabitent

C'est sous le signe du nouvel An chinois, et plus précisément sous le signe du singe, qu'Aurélie, Gaëlle, Lucille, Chirine, Marvin et Julie ont accueilli le lundi 8 février les 31 enfants qui seront là toute la semaine. Lors de ce centre, les enfants ont pu créer des lanternes, des chapeaux chinois, des petits singes avec du matériel de récupération et d'autres créations sous le signe de la Chine. Les animateurs n'ont pas oublié les activités sportives avec du tennis de table, de la gym douce et des moments de relaxation. Pas de sortie durant cette semaine, mais un grand jeu « Un marché chinois » pour l'achat et l'échange de nems, de baguettes, de soupe, de tuniques… et de la contrebande ! Le dernier jour, après un apéro avec chips de crevette et coca, et un goûter « chinois », les parents ont été conviés le soir pour le carnaval ! Au programme : défilé sur un podium des enfants de l'accueil de loisirs en costume chinois, et apparition du grand dragon conduit et manipulé par les enfants. Après quoi, en collaboration avec le comité des fêtes, place à Mardi-gras ! Tous les enfants de l'école ont été conviés, et certains sont venus déguisés ainsi que quelques parents ! Les enfants ont ainsi pu parader sur le podium sous les applaudissements des parents. Ces-derniers ont d'ailleurs suivi les pas de leur progéniture pour défiler aussi sur le podium. Le verre de l'amitié a été offert en fin de soirée par le comité des fêtes.

Les poussins d'Angy et… les œufs de Pâques

Changement de costume ce 26 mars. Enfants et parents sont accueillis par Ludivine, Gaëlle et Julie déguisées en poussins ! Même principe que l'année précédente pour cette nouvelle chasse aux œufs, organisée cette année devant la mairie. Avec quatre décors : l'automne, l'été, le printemps et l'hiver. Tout en suivant les consignes données sur papier, les enfants peuvent glaner les œufs semés dans les pelouses de la mairie : certains sont en chocolat, certains en bois, d'autre en plastique blanc pour les colorier chez eux, et d'autres en plastique de diverses couleurs à échanger contre des chocolats. Les parents ont eux aussi leur activité : mettre l'œuf dans le croupion de la poule ! Les bons viseurs sont récompensés par... un petit chocolat. Après cette récolte chocolatée, un verre de jus d'orange, ou un café, et une part de gâteau (faits par les parents, merci à eux) sont partagés tous ensemble.

Une année dans le tourbillon du service Jeunesse/Suite

La musique envahit les oreilles et l'accueil de loisirs d'avril

C'est avec du matériel de récupération tels que des rouleaux de papier absorbant, des rouleaux de papier toilette, des boîtes de conserves, des boîtes de chaussures et bien d'autres objets voués à disparaître sans profiter d'une seconde vie qu'Aurélie, Ludivine, Gaëlle, Lucille et Julie ont fait réaliser aux 29 enfants présents au centre de loisirs d'avril des guitares, des bâtons de pluie, des tam-tams, des maracas… Sans oublier les chansons et un peu de danse. A la fin de l'accueil, les parents ont pu écouter leurs enfants chanter, et eux-mêmes pousser la chansonnette lors d'un karaoké organisé par les animatrices.

Le centre de Juillet ouvre les Jeux olympiques avant Rio

Sous un magnifique soleil, Thomas, Aurélie, Marine, Ludivine, Gaëlle, Prescillia, Léa, Charlotte et Julie ont accueilli les premiers enfants pour le centre de loisirs de juillet sous le signe des Jeux olympiques. Au total, ils seront entre 30 et 53 enfants, record d'affluence la dernière semaine ! Un début en douceur avec la finalisation de la décoration et la découverte de sports de différents pays (king ball, soft ball, etc.). Les semaines suivantes ce sont médailles, tableaux, pâte à sel, flamme olympiques, scoubidous, drapeaux que les enfants ont confectionnés. Et le sport dans tout ca ? Football, tennis de table, gymnastique et bien sûr paintball étaient au planning.

Côte vie collective hors du centre, les enfants et les animateurs se sont rendus à Cariwood à Beauvais pour une matinée dans les arbres et une après-midi course d'orientation. La semaine suivante, direction la piscine de Bresles, un bonheur total vu la chaleur extérieure… Après ces rendez-vous sportifs, un peu de détente avec une sortie au Parc Saint Paul pour des sensations fortes… ou pas selon l'envie des enfants. Le dernier jeudi, repas tous ensemble mais pas à la cantine ! Un moment convivial où même ceux qui n'étaient pas inscrits sont venus. Un final en beauté avec l'arrivée de la flamme olympique portée par les animateurs pour l'ouverture des Jeux olympiques d'Angy ! Les parents ont affronté leurs enfants à l'escrime, la lutte, la course de chevaux, le surf et la sarbacane. Un verre offert aux parents et aux enfants, et les grandes vacances étaient là !

Nettoyons la nature : moins de déchets cette année !

Le samedi 24 septembre, sous le soleil, 26 participants étaient au rendez-vous annuel pour nettoyer une fois de plus les rues d'Angy. Cette année, sur le même parcours, ils ont collecté moins de déchets ! En effet, après 133 kg ramassés l'année dernière, cette année 106 kg ont garni les sacs plastique verts. Une belle évolution. Les habitants, ainsi que les gens passant dans le village, auraient-ils compris le message et fait un effort pour ne pas souiller nos rues ? Rappelons que la nature n'est pas une poubelle…

Une année dans le tourbillon du service Jeunesse/Suite

Le périscolaire, matin, soir et mercredi, au top comme les TAP !

Depuis septembre 2015, la mairie propose aux parents un **accueil périscolaire**. Le nombre d'enfants inscrits ne cesse d'augmenter régulièrement. Le matin, ce sont Aurélie ou Alexandre qui les prennent en charge pour une fin de réveil en douceur, et, si besoin, pour finir les devoirs. Le soir, Aurélie et Julie les accompagnent lors du goûter (fourni par vos soins) pour des devoirs et, bien sûr, au cours d'activités diverses suivant les événements auxquels participe le service Jeunesse.

Le mercredi, de 11 heures à 12 heures ou de 13 h 30 à 16 h 30, le service Jeunesse est encore là avec Aurélie et Alexandre. Les enfants peuvent réaliser diverses activités manuelle à rapporter à la maison ou faites pour décorer la salle polyvalente de l'école. Cette année, une vingtaine d'enfants sont présents chaque mercredi.

Les **TAP (temps d'activités périscolaires)** ont connu un magnifique début d'année riche en activités manuelles et sportives. Aurélie, Ludivine, Vanessa, Valérie et Daphnée ont réussi à tirer le meilleur des enfants pour présenter un remarquable final en juin. Grâce à l'exposition des travaux manuels des enfants faits avec Aurélie, Ludivine et Valérie, les parents ont pu constater que l'on ne chôme pas aux TAP. Daphnée avec le cirque et Vanessa avec le flamenco ont aussi montré les talents cachés des enfants.

En cette rentrée scolaire 2017, un peu de changement aux TAP. Si Aurélie et Vanessa sont fidèles au poste, Ludivine et ses photos sont remplacées par Alexandre et le sport et la motricité pour permettre à vos enfants de découvrir un maximum de sports durant l'année. Daphnée et son travail autour du cirque a cédé la place à Valérie pour une initiation au basket. Enfin, Valérie et ses œuvres artistiques ont disparu au profit de Julie qui suit les événements calendaire ou ceux du village pour des créations manuelles avec les enfants. Un final des TAP de Noël a eu lieu avant les vacances de fin d'année : une boum et un échange de cadeaux très appréciés par les enfants et les parents.

Avec de plus en plus d'inscrits, la cantine change de salle

L'année 2015-2016 a véritablement marqué l'essor de la fréquentation de **la cantine scolaire**. De 40 convives en septembre 2015, le nombre est passé à 50 en juin 2016. Mais en ce début d'année scolaire 2016-2017, avec 111 enfants inscrit à l'école, ils sont en moyenne entre 65 et 70 (enfants et adultes) à être servis par Laura le midi ! La création de cette cantine en septembre 2014 a vraiment répondu à l'attente des parents. Cette année, c'est Alexandre qui a rejoint Mireille, Aurélie et Julie le midi pour l'accompagnement des enfants. Autre nouveauté : si de janvier à septembre nous étions dans la salle Emilienne-Denant pour le repas, depuis novembre 2016 nous sommes désormais dans la salle des fêtes ! Une obligation par rapport au nombre de convives qui est aussi appréciable en raison du moindre niveau sonore...

Une année dans le tourbillon du service Jeunesse/Suite

Les 4 saisons à la Toussaint, sans oublier Halloween

Cet automne, 36 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs de la Toussaint durant 7 jours, calendrier des vacances aidant, du 20 au 28 octobre. Avec des activités diverses telles que des flacons de neige, des parcours de billes, des centre de table, des tableaux de saisons, des fantômes et des araignées d'Halloween. Jade, Jérémy, Aurélie, Alexandre et Julie ont accompagné les enfants. Durant la seconde semaine les enfants se sont rendus à la piscine de Bresles pour bataille d'eau, toboggan, trempette et jeux variés. Le thème des 4 saisons s'est fini en musique avec des chants et des danses, et bien sûr le final des animateurs… Et des parents, qui eux aussi se sont levés pour faire la danse des pingouins ! Après ce final « givré », place à Halloween. Le comité des fêtes et le service Jeunesse avaient une fois de plus convié les enfants et les parents à venir en costume terrifiant pour aller glaner des bonbons. Cette année petite nouveauté, les animateurs étaient dispersés dehors, dans le noir, entre l'école et la mairie, avec des énigmes à résoudre pour obtenir des friandises ! Tout le monde a joué le jeu, puis le comité a offert boissons, bonbons et chouquettes à tous !

A NOTER POUR 2017

Du 13 au 17 février 2017 : accueil de loisirs sur le thème des Amérindiens;
Samedi 8 avril : la fameuse chasse aux œufs le matin;
Du 10 au 14 avril : accueil de loisirs sur le thème « des Pirates »;
Jeudi 29 juin : final des TAP;
Du 10 au 28 juillet (sauf le 14) : accueil de loisirs sur le thème « du monde »;
Septembre : opération « Nettoyons la nature » sur un nouveau parcours;
Toussaint : accueil de loisirs et animation Halloween.

Le centre communal d'action sociale (CCAS)

L'équipe du CCAS a la joie de vous présenter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que le temps passe vite ! Cette année 2016 a encore amené de la nouveauté pour le **« colis des aînés »**. En effet, nous essayons de vous proposer un cadeau qui corresponde le plus possible à vos attentes. Pour cela, nous vous avons à nouveau donné le choix, et c'est avec satisfaction que nous avons reçu vos réponses à hauteur de 80 % ! Nous avons offert 104 cartes cadeau d'une valeur de 30 €, et 133 colis festifs de la même valeur.

Le mardi 13 décembre, nous étions ravis de recevoir 86 aînés au goûter dansant animé par The Crazy Music. Cet après-midi très convivial a permis à nos anciens de se retrouver autour du verre de l'amitié en faisant une petite danse. Merci à vous pour votre participation en espérant qu'elle sera encore plus importante en 2017.

Notre 3e bourse aux jouets et aux vêtements s'est déroulée le samedi 1er octobre avec beaucoup de participants. Nous remercions chaleureusement les membres de l'AJLA pour leur indispensable collaboration.

Pendant l'été, nous avions envisagé d'emmener des familles Angyloises une journée à la mer. N'ayant reçu aucune réponse, nous avons donc écarté cette idée.

Nous rappelons que nous sommes en attente de vos idées; si vous le souhaitez, un cahier de suggestions est disponible à l'accueil de la Mairie.

Pour cette nouvelle année, nous avons quelques pistes qui se dessinent pour des actions sociales que nous développerons dans un prochain bulletin Angy Infos.

Bonne année 2017 !

Conseil municipal du mardi 27 septembre

Les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie mardi 27 septembre, à 19 heures. M. Patrice Crépy a été désigné secrétaire de séance.

. Acquisition de deux aquarelles. Mme Marie-Chantal Noury, maire, indique qu'elle a été sollicitée par un peintre de Mouy, M. Guy Miné, pour que la ville acquière deux de ses aquarelles représentant chacune une face de l'église Saint Nicolas. Afin de constituer le patrimoine du village, Mme le Maire a accepté cette demande moyennant 500 €.

. Don d'un particulier. Mme le Maire informe que suite au déblaiement des pierres du mur de Mme Fonquergne tombées sur la chaussée rue de Thury dans la nuit du 4 au 5 août 2016, cette administrée a fait don à la commune d'une somme de 250 € destinée à l'école. En conséquence, Mme le Maire a fait procéder à l'achat d'un vélo et d'une patinette.

. Installation d'un nouveau conseiller municipal. Suite à la démission le 11 août 2016 de Mme Patricia Boodia, Mme Martine Simon, suivante sur la liste "Angy pour tous", est installée comme conseillère municipale. La composition des commissions définie dès l'installation de la nouvelle équipe municipale le jeudi 3 avril 2014 ne pouvant être modifiée pendant la mandature, Martine Simon prend la place de Patricia Boodia dans la commission Fêtes et cérémonies, et devient déléguée titulaire pour représenter la ville au SMIOCE (syndicat des classes de découverte).

. Elaboration du Plan local d'urbanisme (PLU). A l'unanimité, le conseil approuve les orientations du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) présenté par les représentants du cabinet Verdi, bureau d'études chargé de l'élaboration du Plan local d'urbanisme.

. Recouvrement de sommes dues à la mairie. A l'unanimité (abstention de M. Philippe Gillet) et en son absence de la salle, le conseil accepte de confier à Me Bellanger, huissier de justice, un dossier de recouvrement de créances. D'anciens locataires d'un bien communal doivent encore à la mairie 27 639,31 €, et Mme la Trésorière de Mouy n'en a perçue à ce jour et depuis janvier 2016 que 414,44 €. La trésorerie de Mouy est donc dessaisie de ce dossier.

Deux représentants du cabinet Verdi, chargé d'élaborer le Plan local d'urbanisme (PLU), ont présenté aux élus les axes qui articuleront ce document.

. Collecte de verre. A l'unanimité, le conseil accepte les termes de la nouvelle convention concernant la collecte de verre sur deux emplacements, rue Roger-Salengro (domaine privé de la résidence "La Prairie de la barrière") et rue de l'Eglise, et autorise Mme le Maire à signer cette convention.

. Enlèvement et élimination des déchets. A l'unanimité, le conseil accepte les termes d'une convention à passer avec la communauté de communes du Pays de Thelle, à laquelle Angy appartient, concernant une redevance spéciale que la ville pourra passer avec des redevables dont la production de déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères serait supérieure ou égale à 1 000 litres par semaine et qui souhaiteraient bénéficier des services de la collectivité. Mme le Maire est autorisée à signer cette convention.

. Indemnité de la Trésorière de Mouy. A l'unanimité, le conseil décide d'allouer une indemnité de 470,80 € brut à Mme Anne Tellier-Delattre, Trésorière à Mouy, pour la gestion des finances de la commune au titre de l'année 2016.

. Accueil de bénévoles aux TAP. A l'unanimité, et suite à l'avis de la commission des Affaires scolaires, périscolaires, cantine et centre de loisirs, le conseil autorise Mme le Maire à signer avec chaque bénévole acceptant d'assurer le déroulement des TAP (temps d'activités périscolaires) une convention spécifique.

. Utilisation des locaux scolaires. A l'unanimité, et suite à l'avis de la commission des Affaires scolaires, périscolaires, cantine et centre de loisirs, le conseil autorise Mme le Maire à signer une convention d'utilisation des locaux scolaires durant les Temps d'activités périscolaires (TAP) et l'accueil périscolaire matin et soir.

.../...

Conseil municipal du mardi 27 septembre/Suite

. Règlements intérieurs. A l'unanimité (abstention de Mme Sandy Vessereau), et suite à l'avis de la commission des Affaires scolaires, périscolaires, cantine et centre de loisirs, le conseil autorise Mme le Maire à signer les règlements intérieurs modifiés concernant le service périscolaire, le service restauration et les Temps d'activités périscolaires (TAP).

. Règlement de la salle multifonction. A l'unanimité (abstention de M. Christophe Gaine), le conseil autorise Mme le Maire à modifier l'article 3 du règlement d'utilisation de la salle multifonction. En effet, il s'avère que des personnes étrangères à la commune ont loué la salle sous le nom d'habitants d'Angy. Désormais, l'attestation d'assurance et le mode de paiement devront être au nom de la personne remplissant la réservation. Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, le tarif "extérieurs" sera alors appliqué.

. Frais de scolarité. A l'unanimité, le conseil autorise la prise en charge des frais de scolarité au titre des années scolaires 2015-2016 et 2016-2017 dans le cadre des dérogations accordées.

Commune de Mouy. Année 2015-2016 : Angy ayant accueilli 2 enfants de Mouy et Mouy ayant reçu 4 enfants d'Angy, le conseil accepte de régler les frais de scolarité de 2 enfants. Année 2016-2017 : les deux villes recevant chacune 3 enfants de l'autre commune, le conseil demande l'annulation des frais de part et d'autre.

Commune de Bury. Année 2015-2016 : le conseil accepte de régler les frais de scolarité pour 7 enfants. Année 2016-2017 : le conseil accepte de régler les frais de scolarité pour 6 enfants.

Commune de Balagny-sur-Thérain. Année 2015-2016 : le conseil accepte de régler les frais de scolarité pour 5 enfants. Année 2016-2017 : le conseil accepte de régler les frais de scolarité pour 1 enfant selon la dérogation.

Pour ces trois communes voisines, Angy disposant d'une cantine scolaire et d'un accueil périscolaire et de loisirs sans hébergement, le conseil décide de ne plus prendre en charge les frais de scolarité à partir de l'année 2017-2018.

. Biens sans maître. A l'unanimité et suite à la réunion de la commission des impôts directs du 6 juillet, le conseil autorise Mme le Maire à lancer une procédure afin que la ville exerce ses droits si elle le souhaite pour devenir propriétaire de 24 parcelles déclarées biens sans maître.

La séance a été levée à 20 h 30.

Conseil municipal du jeudi 24 novembre

Les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie jeudi 24 novembre, à 19 heures. Mme Patricia Callard a été désignée secrétaire de séance.

. Cessions de parcelles. A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à rédiger les documents nécessaires pour régulariser un enclavement de parcelles datant de plusieurs années rue de Thury. Une partie du trottoir était restée au nom de l'ancien propriétaire lors de la vente d'un terrain à bâtir.

. Biens sans maître. A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à appliquer la procédure d'acquisition de biens sans maître concernant trois parcelles en dehors du village d'une surface respectivement de 691 m², 692 m² et 691 m².

. Reprise de concessions abandonnées. A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à reprendre dans le domaine communal 33 concessions temporaires (de 15, 30 et 50 ans) au cimetière, les familles ne s'étant pas manifestées durant le délai légal pour leur renouvellement. Les restes des personnes inhumées seront placés dans l'ossuaire.

. Incorporation de biens sans maître. A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire à acquérir au nom de la commune 11 parcelles réputées biens sans maître.

. Règlement du cimetière et de l'espace cinéraire. A l'unanimité (abstention de M. Patrice Crépy), le conseil valide le projet de règlement du cimetière et de l'espace cinéraire.

. Tableau des effectifs. A l'unanimité, le conseil prend acte de la décision favorable du comité technique paritaire et valide la suppression de 3 postes, agent de maîtrise principal, agent de maîtrise et passage de 24 h 30 à 28 heures du temps de travail d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles. Le même comité technique paritaire a validé l'instauration au 1er janvier 2017 dans la commune du nouveau tableau des primes et indemnités (RIFSEEP).

. Rénovation de l'éclairage public. A l'unanimité, le conseil accepte la deuxième tranche du programme de rénovation de l'éclairage public au titre de 2017 avec le remplacement de 29 lanternes et de 3 armoires rues Jean-Jaurès et Aristide-Briand. Le devis du Syndicat d'énergie de l'Oise (SE 60) s'établit à 32 050,97 € avant subvention.

. Refus d'une admission en non-valeur. A l'unanimité (abstention de M. Philippe Gillet), le conseil refuse la demande de Mme la Trésorière de Mouy de passer en non-valeur la totalité des titres concernant la dette des loyers des époux Marteaux.

.../...

Conseil municipal du jeudi 24 novembre/Suite

. Organisation du Bouquet provincial 2018 à Angy. A l'unanimité (abstention de M. Crépy), le conseil décide de poser, avec la 2e Compagnie d'arc d'Angy La Flèche au vent, sa candidature auprès de la Fédération française de tir à l'arc pour l'organisation en mai 2018 du Bouquet provincial. Il s'agit d'un regroupement annuel des archers de toute la France rassemblant au moins 300 drapeaux de compagnies et 3 à 4 000 archers. La journée est marquée par un défilé dans la ville, une messe de bénédiction des drapeaux avec l'évêque, et des tirs spéciaux pendant plusieurs semaines. Le conseil s'engage à participer financièrement à hauteur de 3 000 € sur deux ans (1 500 € en 2017, 1 500 € en 2018).

. Travaux d'accessibilité. A l'unanimité, le conseil accepte la deuxième tranche du programme défini sur 6 ans des travaux de mise en accessibilité aux handicapés des bâtiments et équipements communaux. Un montant de 4 850 € est prévu pour 2017. Une subvention du conseil départemental à hauteur de 35 % et une aide de l'Etat avec la dotation d'équipement des territoires ruraux de 45 % vont être demandées.

. Création de poste. A l'unanimité, le conseil accepte la création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe à temps non complet sur 17 heures par semaine avec effet au 1er janvier 2017, et la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2e classe de 35 heures suite à la demande d'un congé pour convenance personnelle.

. Location d'emplacements de véhicules. A l'unanimité, le conseil décide de fixer les tarifs d'occupation d'emplacements de véhicules comme suit à compter du 1er janvier 2017 : couvert 27 € au lieu de 26,55 €, non couvert 0 € au lieu de 2,17 €.

. Embellissement d'un transformateur. A l'unanimité, le conseil autorise Mme le Maire a signer les documents concernant l'embellissement d'un transformateur dans le cadre d'un programme mené par le SE 60 en coopération avec le concessionnaire Enedis. Lors de sa réunion du 15 novembre 2016, le bureau du SE 60 a retenu le dossier de la commune au titre de la programmation 2017 concernant le transformateur situé sur la place de l'Ecole pour un montant de 4 794,49 €. Cette opération sera entièrement financée par le SE 60 sur une enveloppe préalablement versée par Enedis.

Des personnalités de l'archerie se sont déplacées pour expliquer aux élus le déroulement d'un Bouquet provincial : Thierry Defrance, trésorier adjoint de la Fédération française de Tir à l'arc, Guy Faizelot, président de la Famille des chevaliers des rondes de Picardie, Jean-Marc Oeconomos, président des capitaines des Bouquets, des représentants de la Compagnie d'arc de Provins (Seine-et-Marne) qui a organisé le Bouquet provincial en 2015, et Cyril Noury, Capitaine de la 2e Compagnie d'arc d'Angy La Flèche au vent.

. Décisions modificatives. A l'unanimité, le conseil accepte de transférer entre chapitres 15 000 € pour engager des études complémentaires dans le cadre du Plan local d'urbanisme (PLU), et 3 000 € pour financer des travaux supplémentaires au titre de l'accessibilité.

. Mobilier urbain. A la majorité (6 voix contre, 5 voix pour), le conseil rejette la proposition de l'entreprise Cevep qui souhaitait par une convention de 9 ans installer une demi-douzaine de panneaux publicitaires dont l'une des deux faces aurait été réservée pour l'affichage du plan d'Angy.

La séance est levée à 20 h 15.

La 3e bourse aux vêtements fait des heureux

Une nouvelle fois, la salle multifonction a servi de cadre à la 3e bourse aux vêtements et aux jouets organisée samedi 1er octobre toute la journée par le centre communal d'action sociale (CCAS) d'Angy avec le concours de l'AJLA. Il faut croire que cette manifestation commence à se faire une place dans les agendas car les exposants se sont proposés nombreux pour présenter leurs produits. En conséquence, il a fallu annexer la salle Emilienne-Denant pour loger tous les postulants ! Le public a répondu présent en circulant dès la matinée parmi les allées afin de dénicher les bonnes affaires pour les enfants.

Les conseillers départementaux aident les pêcheurs

Ainsi qu'ils s'y sont engagés dès leur élection en mars 2015, Olivier Paccaud, vice-président du conseil départemental, et Anne Fumery, conseillère départementale, affectent 10 % de leurs indemnités chaque mois à des associations de leur canton, celui de Mouy-Hermes.

Après Détente et Amitié, le club du Troisième âge d'Angy, c'est l'Amicale des pêcheurs qui a été l'objet de l'attention de ces deux élus. Le jeudi 13 octobre, Damien Calmettes, le nouveau président de l'Amicale, se trouvait parmi d'autres responsables de structures à la mairie de Bury où a eu lieu la distribution de chèques à une douzaine d'associations.

Félicité pour son engagement afin de relancer l'Amicale et pour le travail accompli avec ses adhérents afin de rendre le site des étangs agréable à tous, pêcheurs comme promeneurs, Damien Calmettes a reçu une aide de 150 €, en présence de Marie-Chantal Noury, maire d'Angy, et Alain Martin, premier adjoint. Ce coup de pouce viendra en complément du soutien de la commune pour l'aménagement des abords des étangs.

La circulation mieux organisée devant l'école

Les mercredi 12 et jeudi 13 octobre, les ouvriers de l'entreprise Marquage routier T1 de Beauvais sont intervenus afin de réaliser toute une série de tracés signalétiques au sol dans la commune. S'il s'agissait d'un simple "rafraîchissement" au cimetière, devant le stade et place de la Mairie où une cinquantaine de places sont aménagées dont deux pour handicapés, la nouveauté a concerné la place de l'Ecole. Afin d'éviter un stationnement parfois anarchique lors de l'entrée ou de la sortie des classes, des places de stationnement ont été clairement matérialisées, un emplacement handicapé a été dessiné, et un sens giratoire a été institué. En effet, désormais il convient en quittant la mairie pour rejoindre la rue Aristide-Briand de contourner le monument aux morts par la droite afin de fluidifier la circulation devant l'école. Par ailleurs, afin d'accroître la sécurité des piétons, un couloir a été tracé le long de l'espace vert situé entre les deux places notamment pour les passages des écoliers se rendant à la cantine ou aux activités périscolaires. Cette opération entrait dans le cadre du programme subventionné de travaux liés à la mise en accessibilité des lieux et édifices recevant du public dans la commune.

Halloween : les petits monstres lâchés sur la place

Balafres sanguinolentes, costume en pièces, araignées en vadrouille, œil poché : toute la panoplie du fan d'Halloween était de sortie vendredi 28 octobre à l'invitation du service Jeunesse et du comité des fêtes d'Angy.

Ce sont d'abord les participants au centre de loisirs de la Toussaint qui ont présenté leur spectacle de fin de centre aux parents, en fin d'après-midi, dans la salle polyvalente de l'école. Le point d'orgue de huit jours de festivités autour du thème des quatre saisons. Une quarantaine d'enfants, encadrés par quatre animateurs, ont sainement occupé leurs journées, bénéficiant en outre d'une sortie à la piscine de Bresles.

Durant plus d'une demi-heure, les enfants ont proposé diverses chorégraphies sous les applaudissements. Et les animateurs leur ont succédé pour conclure l'animation, parvenant même à faire danser les parents au gré d'une chanson sur les pingouins !

Dans la foulée, tous ont été rejoints par d'autres familles le temps de recevoir les indications de Julie Lameyre, directrice du service Jeunesse. Elle a précisé aux enfants que des monstres avaient pris place aux quatre coins des places de l'école et de la mairie, et qu'il convenait de répondre à leurs questions pour remporter des bonbons.

Une demi-heure plus tard, la centaine de participants revenait à l'école pour une nouvelle distribution de friandises avec... une soupe à la citrouille offerte par le comité des fêtes.

Un 11-Novembre très suivi

Par un temps splendide, une centaine de personnes se sont rendues place de la Mairie pour commémorer l'Armistice de 1918 vendredi 11 novembre, peu avant 12 heures. Les élus emmenés par le Maire Marie-Chantal Noury, les drapeaux des associations patriotiques et leurs responsables, trois gradés de la brigade de gendarmerie de Mouy, un gros détachement des sapeurs-pompiers de Mouy, les archers de la 2e compagnie d'arc d'Angy La Flèche au vent avec leurs drapeaux, et de nombreux habitants ont pris en cortège la direction du monument aux morts.

Cinq gerbes de fleurs ont été disposées au pied de la stèle par des enfants guidés par Patricia Callard, 2e adjointe, et Katia Hembert, conseillère municipale. Le Maire a lu le message du secrétaire d'Etat chargé des Anciens combattants et de la Mémoire. Puis, suivant les sonneries de la sono manipulée par le premier adjoint Alain Martin, l'assistance a observé une minute de silence avant la Marseillaise. Les personnalités ont salué les porte-drapeaux, et le Maire a remercié pour leur présence les nombreux participants en les invitant à se rendre à la salle multifonction pour partager le verre de l'amitié.

Les écoliers ont aussi célébré l'Armistice

Afin d'honorer le sacrifice de nos aînés, tous les élèves de l'école communale d'Angy, leurs enseignantes et les accompagnatrices, se sont regroupés autour du monument aux morts jeudi 10 novembre, à 11 heures. Les petits de maternelle avaient confectionné des écharpes tricolores avec leur prénom. En présence de Katia Hembert, conseillère municipale, de Julie Lameyre, directrice du service Jeunesse, de trois représentantes de l'UMRAC de Bury et de quelques parents, une minute de silence a d'abord été observée. Puis les enfants ont cité les Angylois morts aux combats durant les différents conflits. Soutenu par Camille, son professeur de musique, Titouan a alors joué au synthétiseur la Marseillaise dont deux couplets ont été chantés par les enfants guidés par Vanessa. La cérémonie s'est achevée sous les applaudissements.

Le Plan local d'urbanisme conçu dans la concertation

C'est une procédure de près d'un an et demi que le conseil municipal a engagé au printemps 2016 : la transformation du POS (l'ancien Plan d'occupation des sols devenu obsolète) en PLU (Plan local d'urbanisme) nécessite du temps, de la réflexion et la participation de chacun. Un acte compliqué, coûteux mais capital pour le développement de la commune. Après six réunions menées entre le cabinet Verdi, bureau d'études chargé de l'élaboration du document, et les élus, une réunion publique destinée à ouvrir la concertation a eu lieu dans la salle multifonction le mercredi 5 octobre.

En présence des conseillers municipaux et d'une soixantaine de personnes, Marie-Chantal Noury, le maire, a précisé que le PLU "a pour mission de traduire l'avenir que nous souhaiterons donner à Angy en définissant ce qui pourra être autorisé pour chaque parcelle, zone constructible, zone naturelle, zone d'activités, etc. Comme nous en avions fait un thème lors de notre campagne pour les municipales, nous entendons conserver la ruralité qui fait le charme d'Angy. Nous voulons maîtriser un développement urbain harmonieux tout en respectant notre environnement et en préservant les espaces naturels. C'est à la conception d'un véritable projet de ville sur 15 ans que nous sommes conviés, et cet objectif ne pourra être atteint sans l'application de règles strictes qui formeront la rédaction finale du PLU".

Puis le maire a cédé la parole à Sandra Denizart, chef de projet pour Verdi, qui a présenté les contours du futur PLU. La technicienne a rappelé qu'il s'agissait pour elle de brosser à grands traits les orientations générales retenues par les élus et non d'entrer dans le détail des intérêts individuels. Elle a indiqué que le POS d'Angy date de 1985, et que désormais la loi impose aux communes de concevoir un PLU qui conditionnera l'évolution du village jusqu'en 2030.

Après avoir spécifié que les villes comme Angy appartenant à la communauté de communes du Pays de Thelle sont tenues de respecter les orientations de son SCOT (schéma de cohérence territoriale), elle a annoncé que les élus angylois entendent limiter l'évolution démographique autour de 0,6 % d'habitants supplémentaires par an, sachant que le SCOT du Pays de Thelle en a fixé le plafond à 1 %. Et pour ce faire, la municipalité opte pour deux axes prioritaires : l'utilisation des "dents creuses", ces parcelles pour l'heure non employées en zone urbaine, et l'éventuelle division de plus grandes surfaces. Donc, pas de lotissements et encore moins de HLM. Cette perspective s'appuie sur le recensement de 42 "dents creuses" potentiellement urbanisables, et une demi-douzaine d'habitations à réhabiliter. Sur les 15 prochaines années, ce seraient, au maximum et bien entendu selon la volonté des propriétaires comme la chef de projet l'a souligné, une cinquantaine de logements de plus qui pourraient apparaître dans Angy. De quoi faire passer la population autour de 1 300 personnes en 2030, soit environ 130 habitants de plus qu'aujourd'hui.

La technicienne et le maire ont ensuite répondu à quelques questions. Elles ont stipulé qu'après de nouvelles séances de travail, une seconde réunion publique aura lieu à la suite de laquelle le projet de PLU sera peaufiné. Probablement avant l'été 2017, un commissaire-enquêteur recevra en mairie les éventuelles remarques des habitants avant que le document ne soit adressé au Préfet de l'Oise pour sa validation.

CHRONOLOGIE

18 février 2016 : le conseil municipal adopte le lancement de la procédure de PLU.

Mars 2016 : le cabinet Verdi entame un diagnostic de la situation de la commune.

Mercredi 5 octobre 2016 : première réunion publique salle multifonction.

Début 2017 : réalisation d'un schéma pluvial environnemental.

Printemps 2017 : nouvelle réunion publique de concertation.

Eté 2017 : mise à l'enquête publique du règlement du PLU.

Automne 2017 : validation du PLU par le Préfet de l'Oise. Ce document servira alors de référence à propos de tout ce qui concernera l'urbanisme pour les 15 à 20 ans à venir.

Pleins feux sur l'éclairage public

C'est dans un programme sur 5 ans que se sont lancés les élus afin de mettre aux normes l'éclairage public dans toute la commune. Depuis des années, le parc d'éclairage public est constitué de lampadaires de toutes sortes, d'éclairages blancs ici et orange là, et de coffrets électriques obsolètes. La première tranche de travaux vient de s'achever. Elle concernait la mise à niveau de deux coffrets électriques, et le remplacement de toutes les lampes à mercure interdites depuis des années par des lampes à sodium de couleur orange sur la rue Roger-Salengro et la route de Clermont, soit 33 lanternes. Désormais, un éclairage uniforme et plus efficace marque le franchissement de la commune du nord au sud, de la sortie vers Clermont à l'entrée dans Mouy. De plus, des prises spécifiques sécurisées et fonctionnelles ont été fixées sur les poteaux électriques par les ouvriers afin de faciliter la tache au moment de l'installation chaque année des décorations de Noël, soit 15 prises. Le coût de cette première phase est de 30 263,98 € TTC. La ville a reçu une aide de 13 789,03 €, soit 54 % sur une partie subventionnable de 25 524,24 €, de sorte qu'il ne lui reste plus à sa charge que 11 746,21 € HT. Cette année 2017, le planning prévoit cette fois la refonte de l'éclairage public d'ouest en est, à savoir la totalité de la rue Aristide-Briand et de la rue Jean-Jaurès soit 29 lanternes, 3 armoires et 15 prises d'illuminations.

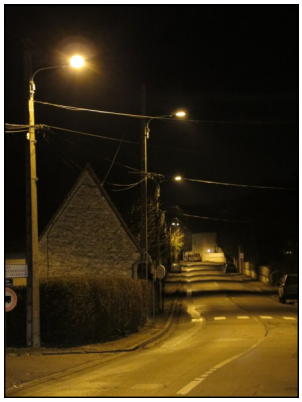

Grâce à un don, un vélo et une patinette pour les écoliers

Comme Marie-Chantal Noury, le Maire, l'a évoqué en ouverture de la séance du conseil municipal du mardi 27 septembre, un don de 250 € a été fait par Mme Fonquergne. Cette habitante de la rue de Thury souhaitait ainsi remercier la municipalité pour son intervention dans la nuit du 4 au 5 août 2016 lorsqu'une partie du mur de sa propriété s'est effondré sur la chaussée. Son geste étant destiné aux écoliers d'Angy, un vélo et une patinette ont été acquis et remis officiellement aux enseignants le mercredi 19 octobre.

De gauche à droite : Alain Martin (1er adjoint), Marie-José Castel (institutrice), Aurélie Dufour-Hoeppe (directrice de l'école), Mireille Gilet (ATSEM) et Patricia Callard, 2e adjointe.

Accessibilité : mairie, école, église, stade mis aux normes

Les chantiers n'en finissent pas de se succéder dans le cadre de la première tranche de travaux concernant la mise en accessibilité des sites et des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite. Ce programme sera décliné jusqu'en 2020.

Au stade Hector-Devos, en novembre, il s'agissait de matérialiser des allées en bitume. Les ouvriers ont d'abord décaissé des mètres cubes de terre pour tracer les allées. Ils ont ensuite disposé un film géotextile, mis en place une grave, puis ont terminé avec du bitume. Désormais c'est à pied sec qu'il est possible aux sportifs et à leurs accompagnateurs, ainsi qu'aux personnes en fauteuil roulant, d'accéder aux installations du stade. Les allées ménagées de la sorte se situent à l'entrée principale du terrain de football, à l'entrée secondaire desservant le local des chasseurs, les vestiaires du football et le jeu d'arc, ainsi que l'allée dite des Chevaliers qui suit le beursault (tir à l'arc à 50 m) longeant le terrain de football.

A l'église Saint-Nicolas, un menuisier est intervenu afin de réaliser deux rampes. Elles permettent aux personnes en fauteuil roulant d'entrer dans l'église, puis de rejoindre l'autel en se jouant de la marche qui y mène. Un revêtement spécial agrippant a été utilisé pour faciliter la progression du fauteuil.

A l'école primaire, c'est une partie des toilettes actuelles qui a été utilisée afin d'aménager des toilettes pour handicapés. La pièce a été entièrement carrelée et équipée en conséquence. D'autre part, sous le préau, les agents municipaux ont bâti deux petites pièces qui ont une mission liée à la prise en compte accrue de l'hygiène en ce milieu scolaire. Il s'agit d'un premier local qui confine désormais les poubelles jusqu'alors entreposées dans la cour, et d'un second local qui abrite le matériel et les produits d'entretien utilisés par les agents de nettoyage, lesquels étaient jusqu'alors rangés dans l'entrée.

En mairie, un menuisier a été sollicité en mairie début novembre pour modifier une partie de l'accueil afin de l'ouvrir aux personnes en fauteuil roulant grâce à un plan plus accessible parce que surbaissé.

Les illuminations de fin d'année s'étendent

Programme étalé sur 5 ans mis en place dès l'hiver 2014 par la municipalité, les décorations lumineuses publiques de fin d'année n'en finissent plus de gagner du terrain dans les rues d'Angy. Les vieilles ampoules énergivores ne sont plus qu'un souvenir, détrônées par des guirlandes en LED plus gracieuses et moins consommatrices d'énergie.

Après les rue Aristide-Briand et Jean-Jaurès ainsi que la résidence de la Prairie de la barrière fin 2014, puis la rue Roger-Salengro et la route de Clermont fin 2015, les nouvelles décorations ont investi depuis quelques jours le coeur du village. De nouveaux motifs très colorés ont fait leur apparition tout autour de place de l'Ecole et de la place de la Mairie.

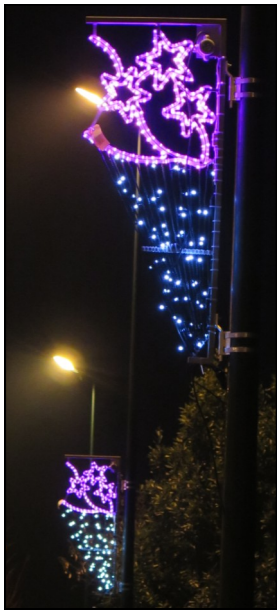

Point d'orgue de cette nouvelle tranche, un grand ensemble lumineux "Joyeuses fêtes" a été disposé sur le fronton de la salle multifonction. Quelques guirlandes ont aussi été installées rue du Pré-Bertin, rue de l'Eglise et autour de l'église Saint-Nicolas, en avance sur le programme de 2017 qui sera aussi consacré à la rue Béatrix-Tassain. Enfin, les dernières rues principales seront concernées fin 2018, en l'occurrence les rues de Thury, Veuve Robert, des Roses, de la Croix-des-Comptes, du Maire et du Pré-Bertin.

Les premières phases de ce programme coordonné par Philippe Gillet, conseiller municipal, auront coûté chacune près de 6 000 €, somme regroupant les motifs et les accessoires de branchement, les prises sur les candélabres étant posées par le SE 60 dans le cadre de la réfection en plusieurs tranches de l'éclairage public.

La fibre optique déployée en ville

Dès mi-novembre, les ouvriers de l'entreprise Axione ont déployé la fibre optique dans la commune. Parfois aériens, parfois souterrains, ces câbles vont permettre à chaque foyer qui le désire d'accéder au très haut débit dans le cadre du plan "France très haut débit" lancé en 2013. Dans un premier temps, un sous-répartiteur optique (SRO) a été installé sur le parking de l'ancienne charcuterie. C'est de lui que seront alimentées les 510 prises accrochées aux lampadaires (des poteaux ont été ajoutés pour desservir tous les secteurs de la commune) sur lesquelles les foyers pourront se brancher. L'ensemble d'Angy est désormais couvert. Jusqu'au 30 juin 2017, c'est l'opérateur SFR qu'il convient de contacter pour bénéficier de ce très haut débit.

LA RÉTRO 2016

14 janvier. Près de 180 personnes, dont des personnalités, ont assisté aux vœux du maire avec bilan de 2015 et projets pour 2016.

3 mars. Pour les jardiniers amateurs, la première réunion des Jardins s'emmêlent avait pour thème le bon emploi de l'eau.

21 mars. C'est avec l'utilisation d'un drone que la cartographie du cimetière a été refaite et placée sur ordinateur.

26 mars. La 2e chasse aux œufs a mobilisé 150 petits et grands tous en quête de chocolats entre la place de l'école et celle de la mairie.

Avril. Un Stop a été installé au bas de la rue de Clermont afin de sécuriser le carrefour sur la D 929.

Mai. Rude tache pour les agents municipaux que de remettre en état les bâtiments communaux, notamment au 125 rue Aristide-Briand.

LA RÉTRO 2016

Mai. Grand coup de pinceau en mairie avec la remise en peinture de la salle du conseil municipal, du hall et de la salle Emilienne-Denant.

Juin. Réalisés par les employés municipaux, les deux terrains de pétanque ont vite trouvé leur public cet été.

Juin. Par souci de sécurité et pour générer des économies d'énergie, des volets électriques équipent désormais la mairie.

12 août. Deux camions et une grue ont été nécessaires afin de disposer le bâtiment modulaire pour l'ouverture de la 5e classe.

3 septembre. Les responsables d'une dizaine de structures locales ont animé la 2e Journée des associations.

Septembre. Habitation insalubre, le 188 rue Aristide-Briand a été fermé par la mairie, puis sécurisé par une entreprise.

LA RÉTRO 2016

17 et 18 septembre. Gros succès lors des 1ères journées du Patrimoine programmées à Angy avec 200 visiteurs à l'église Saint-Nicolas.

8 octobre. La salle multifonction d'Angy a été choisie pour abriter le 21 janvier la soirée d'élection de Miss Pays de Thelle 2017.

Décembre. Par commodité, une ouverture a été ménagée dans le bar de la salle multifonction où les réfrigérateurs ont été changés.

Octobre. Après l'achat d'un camion par la ville en début d'année, un particulier a fait don d'une voiture à la mairie.

Novembre. Parmi leurs interventions, les agents communaux ont fixé un panneau d'affichage libre rue A.-Briand.

31 décembre. A l'invitation du comité des fêtes, 300 convives ont abordé 2017 avec le dîner-spectacle des Divines Candies.

Association des parents d'élèves d'Angy

« C'était super la sortie en baie de Somme !" Voici un commentaire enthousiaste d'une élève ayant pris part à une sortie cofinancée par l'association des parents d'élèves d'Angy (APE Angy).

Lancée fin 2015, notre association organise des actions et des événements pour collecter des fonds au profit de la coopérative scolaire de l'école d'Angy. Cette dernière permet de financer les sorties (cinéma, sorties de fin d'année, etc.), les spectacles, les projets pédagogiques (paiement d'intervenants), et l'achat de matériel (matériel de sports, livres, etc.) pour tous les élèves de notre école.

Dès la première année, l'équipe de l'association a poursuivi les actions menées par les représentants des parents d'élèves, notamment l'organisation de ventes de gâteaux, du marché de Noël, du carnaval, de la tombola du printemps et de la kermesse de fin d'année en partenariat avec l'équipe enseignante de l'école.

Au mois d'avril, nous avons également organisé notre premier marché aux fleurs dans la cour de l'école.

Même si le beau temps n'a pas toujours été au rendez-vous sur certains des événements, nous avons eu le

plaisir et la joie d'accueillir un grand nombre de parents d'élèves, d'habitants d'Angy, et même le père Noël !

L'équipe enseignante de l'école d'Angy s'est également beaucoup mobilisée à nos côtés pour assurer la réussite des événements.

L'année 2017 sera à nouveau remplie d'événements. Nous vous proposerons de nous rejoindre sur les manifestations suivantes :

- **Samedi 4 mars 2017** : soirée tartiflette, avec repas animé et soirée dansante. Elle sera ouverte à toutes les familles de l'école.

- **Vendredi 7 avril** : carnaval de l'école avec défilé dans les rues d'Angy, goûters et tombola de printemps.

- **Samedi 29 avril** : 2e marché aux fleurs. Ventes de bulbes, de plantes vivaces, de décorations pour le jardin, et présence d'artisans locaux sont prévus.

- **Samedi 1er juillet** : fête de l'école avec sa kermesse. Gros succès en 2016, la kermesse propose aux participants jeux, repas et convivialité pour clore l'année scolaire.

- **Vendredi 22 décembre** : marché de Noël.

Si vous souhaitez nous rejoindre au sein de l'association et nous aider à organiser ces différentes manifestations de manière régulière ou ponctuelle, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre présidente, Madame Emilie SCANDELLA.

Pour avoir des renseignements sur nos événements, n'hésitez pas à liker notre page Facebook :

https://www.facebook.com/apeangy,

ou à nous écrire à l'adresse suivante :

ape.angy@gmail.com.

A bientôt !

Amicale des Pêcheurs d'Angy

Il existe à Angy un petit paradis… Ce paradis vous est offert chaque jour, que vous soyez promeneur, pêcheur, jogger ou plus encore rêveur.

Cet espace symbolisé par deux magnifiques plans d'eau de plus de 8 ha représente un patrimoine économique et écologique pour la commune.

Lieu de pêche par excellence, les Etangs d'Angy appartiennent à la commune mais sont gérés par l'association "*L'Amicale des pêcheurs d'Angy*".

Cette association, dont l'équipe a été totalement renouvelée récemment, a su, sous l'impulsion de son nouveau président Damien Calmettes, redonner une âme à cet endroit pour à la fois y conserver son charme sauvage et préserver la richesse de sa faune en vous permettant de profiter des joies de la pêche et de la promenade sur les sentiers forestiers le long des étangs.

Ces étangs se sont révélés être des milieux d'une richesse écologique unique insoupçonnée de beaucoup. Ils sont un lieu de passage pour les migrateurs, et de reproduction pour un grand nombre d'oiseaux d'eau (canards, cygnes, grèbes, mouettes, hérons, guifettes, rapaces, ainsi que de nombreux mammifères), avec une végétation spécifique, que vous découvrirez sur les sentiers bordant les deux étangs.

C'est au promeneur respectueux de cette fragilité, armé de ses seules jumelles que les étangs d'Angy sauront alors révéler et dévoiler ses mystères et sa beauté. Vous pourrez y

découvrir l'arbre et l'eau qui sont les deux piliers de cette flore qui s'organise sur et autour de l'eau libre. En fonction de la profondeur et de la saison, on peut observer facilement le nymphéa blanc, la méduse d'eau douce, l'iris des marais, les massettes, les joncs, les carex, les bambous et les roseaux si importants pour la reproduction des oiseaux d'eau.

La population piscicole est grande et variée. Vous pourrez, amis pêcheurs, retrouver carpes, tanches, carassins, brèmes, gardons, esturgeons, perches et brochets bien sûr. Vous pourrez pêcher la carpe sur des postes réservés, le poisson blanc ou le carnassier suivant la saison. Des cartes à la journée ou à l'année sont en vente auprès de l'Amicale des Pêcheurs d'Angy.

Enfin, autour de ces deux écrins, les mots d'ordre seront toujours courtoisie, respect, propreté et convivialité.

Cercle des jeux de réflexion d'Angy

Le cercle des Jeux de réflexion d'Angy est un club créé au début des années 2000, tombé en sommeil, puis relancé par un petit groupe fin 2014. S'il reste ouvert aux personnes souhaitant pratiquer des jeux tels que le Scrabble, les échecs, les dames ou autres, il est actuellement surtout animé par sa section Magic l'assemblée. Ce jeu de cartes à collectionner, lancé en 1993, fait s'affronter deux joueurs qui utilisent des cartes de terrains, de sorts ou de monstres devant permettre, pour l'emporter, de réduire à zéro les points de vie de son adversaire.

Pendant un tournoi salle des Associations.

Chaque vendredi soir, des tournois sont organisés à Angy, ainsi que certains dimanches avant la mise en vente mondiale d'une nouvelle édition de cartes. Cette section réunit une quinzaine de joueurs réguliers. Ceux-ci ont représenté cette année la commune dans diverses compétitions en France, mais aussi en Belgique et en Suisse. Des démonstrations pour les nouveaux joueurs peuvent être mises en place. Les prochains rendez-vous des membres du club sont le Championnat régional et le Championnat de France en vu des qualifications pour les Mondiaux.

Lors de l'assemblée générale le 19 novembre.

Les membres du Cercle des jeux de réflexion d'Angy se réunissent tous les vendredis, à partir de 20 h 30, dans la salle des Associations, au premier étage de l'école communale.

Amicale des Chasseurs d'Angy

Bonjour à tous.

Le temps est venu de donner quelques nouvelles de notre Amicale des Chasseurs d'Angy.

Un printemps très pluvieux a quelque peu enfreint la reproduction des perdrix. On espérait qu'avec un hiver relativement clément, et un agrainage assidu, on pouvait prétendre à une bonne reproduction. Mais hélas, avec la nature, rien n'est gagné d'avance! Ce n'est pas grave, on continuera, on doit rester motivé. On a réussi avec les faisans, il n'y a pas de raison que l'on échoue avec les autres espèces.

Le ball-trap 2016 a été un grand cru ! Nous avons battu des records. C'est avec grand plaisir, que nous avons accueilli une nouvelle clientèle composée de jeunes, tous passionnés par le tir. La météo était au rendez-vous, et toute l'équipe plus motivée que jamais. Merci à tous ceux qui ont participé de loin ou de près à notre belle fête.

Une pensée pour notre président, victime d'un grave accident de la circulation en début d'année. Nous lui souhaitons tous un prompt rétablissement, et beaucoup de courage pour affronter cette épreuve.

L'Amicale des Chasseurs d'Angy vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2017.

Angy-Bury Tennis de table

L'association **ANGY-BURY TT** est composée d'une quarantaine d'adhérents de tous âges qui disposent de tout le matériel nécessaire, dont un robot, pour la pratique du tennis de table. Les entraînements ont lieu au sous-sol de la salle multifonction le mardi soir, de 18 h 30 à 20 heures pour les jeunes avec entraîneur, et le jeudi soir, à partir de 18 h 30, pour les seniors.

Le club se compose de quatre équipes seniors, et une équipe jeune :

. **Une régionale 2** qui assure son maintien pour la deuxième phase.
. **Une Départementale 1** maintenue en D1.
. **Une Départementale 2** qui pourrait prétendre à la montée.
. **Une départementale 3** dans le bas de tableau de sa poule.
. **Une équipe jeune** (Baptiste et Hugo) pour leur première participation.

De gauche à droite :
M. POIRET, venu de Clermont renforcer l'équipe, G. FORESTIER (entraîneur), A. WOROBJEW et M. BENTO.

angyburytt

Angy-Bury TT

accueil Quomodo

Mickaël et Maxime à l'entraînement.

Pour nous joindre :
A la salle multifonctions d'ANGY,
Place de la Mairie, ou auprès de
M. Alain RATOUIT (Président)
Tél. 06.10.96.47.82.
M. Alexis WOROBJEW
Tél. 07.86.73.89.42.

Le bureau ainsi que les membres du club vous souhaitent une très bonne Année 2017.

L'Autre Rivage

Une fidélisation importante, et de nouveaux horizons en 2017 !

Le groupe des anciens est toujours au rendez-vous : cette année, 9 jeunes **du CM2 à la classe de 4e** se côtoient **pour les séances hebdomadaires.** Au menu des réjouissances de cette année : **Relaxation et Voyages sonores / Les Apprentis Historiens de l'Art/ Si on osait la philo ?**

Les jeunes de ce groupe ont, chacun, mené à bien avec brio leur **projet personnel.** Ainsi, chaque jeune a pu présenter un livret totalement inédit et personnel, le fruit d'une année de travail, devant les parents réunis au grand complet lors de **l'habituel goûter champêtre annuel** se tenant au siège de l'association **en juillet.**

Cette année a aussi vu le lancement d'un événement réclamé par les enfants **: un stage** d'une journée complète intitulé **Mon Eveil de Printemps** (il sera reconduit sur un week-end en avril 2017). Ecriture, histoire de l'art, et autres surprises.

L'Autre Rivage, c'est aussi pour la 3e année consécutive à l'école élémentaire d'Angy, **un projet Action Educative et Culturelle** soutenu par le Rectorat et mené en collaboration avec les enseignantes. Toute l'année sur un projet, avec à la clé une exposition ou un spectacle. Les 3 âges en 2015-2016; et cette année nous nous tournons vers la mythologie grecque et le Dieu Pan, si surprenant. Et cette fois l'AEC **concerne toutes les classes élémentaires et les GS !**
Tél. 06.10.31.46.70.

LE GOÛTER- PRESENTATION des TRAVAUX juillet

-CONCENTRÉS SUR LES PROJETS PERSONNELS...
-LE GROUPE DANS SON ENSEMBLE (ci dessus)
-EXTRAITS des 9 projets personnels: bravo!

Club Détente et Amitié d'Angy

Notre club Détente et Amitié fête cette année 35 ans d'existence. Il a été créé en 1981.

Bon anniversaire à notre doyenne Mme Andrée PREVOST.

Le nombre d'adhérents est de 89 en ce début d'année 2017.

L'association du club du 3e âge a sa raison d'être par la création et l'animation d'un groupe de personnes retirées de la vie active, ou de personnes étant encore en activité en leur proposant des activités douces, cérébrales ou physiques : jeux de sociétés, sorties à thèmes, comédies musicales, Holiday on Ice, sorties à la mer, visites de châteaux ou autres (Chantilly, Compiègne), de musées sur Paris. Mais aussi se rencontrer, se divertir, sortir du quotidien, oublier maux et soucis.

Les activités de 2016 :

. Assemblée générale du club le 5 janvier 2016;

. Remise d'un chèque de 150 € par M. PACCAUD, Mme FUMERY et Mme MARIENVAL. Merci à eux.

. Repas de Noël 2015 le 17 janvier;

. Couscous le 5 mars;

. Loto floral le 6 avril;

. Sortie à Paris le 20 mai;

. Pique-nique le 9 août;

. Fête de l'amitié à Beauvais le 20 octobre;

Le bureau travaille sur les différentes activités qui vous seront proposées en 2017.

Le programme et les activités du club :

. Jeux de sociétés : belote, rami, scrabble, rummikub, dominos;

. Les sorties spectacles : cabaret, théâtre selon le programme du moment avec un goûter;

. Sorties à la mer;

. Les sorties à thèmes : visites de villes, leur histoire et les relais gastronomiques;

. Visites de monuments sur Paris. Ces sorties se font en semaine, hors mardi jour de réunion du club;

. Atelier broderie;

. Participer à la vie locale : Journée des associations.

Nos repas :

. Repas de Noël : réservé aux adhérents et leurs conjoints;

. Couscous : ouvert à tous.

Le loto :

Un loto est organisé courant avril.

Les rendez-vous du club Détente et Amitié :

Les 1ers et 3e mardis de chaque mois, du 1 janvier au 31 décembre. Un calendrier est remis à chaque adhérent lors de l'assemblée générale.

Lieu :

Salle Emilienne-Denant, derrière la mairie, mise à la disposition du club par la Mairie.

.../...

Club Détente et Amitié d'Angy/Suite

Horaires :

De 14 heures à 18 heures.

Pour adhérer au Club :

. Adhésion : 16 € assurance comprise avec liste des commerçants faisant des remises sur les achats;

. Le club Détente et Amitié est ouvert à toutes et tous. Pas de limite d'âge : de 1 an à 99 ans, retraités ou non.

Le souhait du Président et du bureau : éviter la solitude par des rencontres de personnes voulant garder un lien social au sein du village, créer des liens amicaux. Simplement le plaisir de se rencontrer et de communiquer en dehors de leurs occupations domestiques.

Ces personnes se retrouvent dans notre club pour discuter, se distraire au quotidien, échanger leurs expériences, se lier d'amitié avec d'autres personnes qui se trouvent dans la même situation qu'elles et s'aider mutuellement.

L'assemblée générale a eu lieu le 3 janvier 2017 avec le renouvellement des adhésions ou l'inscriptions des nouveaux adhérents. A la fin de la réunion, les participants ont dégusté la galette des rois.

Pour toute personne qui désire se joindre à nous, c'est avec plaisir que nous l'accueillerons.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Alain : au 03.44.56.12.19 ou au 06.82.90.66.12.

Sylvie : au 03.44.56.12.19 ou au 06.29.41.97.83.

Michèle : au 03.44.03.05.88 ou au 06.19.15.64.70.

A toutes et à tous, le bureau (Sylvie, Michèle, Lyliane) vous souhaite une excellente santé et une très bonne année 2017.

Le Président

Alain MARTIN

Association Jeunesse et Loisirs d'Angy (AJLA)

L'année 2016 pour notre association a été une bonne année pour nos différentes activités.

Pour la partie Activités diverses

Trente neuf personnes sont allées applaudir le spectacle "AGE TENDRE" (Sheila, Hugues Auffray, Marcel Amont, Pascal Danel, Gérard Lenorman, etc.) au Zénith d'Amiens le 18 novembre 2016.

Comme les années précédentes, nous avons participé à la 3e "Vente de vêtements et de jouets" organisée par le Centre d'action sociale de la commune.

Pour la "2e Journée des Associations", nous n'avons pu y participer, les membres de l'AJLA étant indisponibles en ce 3 septembre.

Pour la partie sportive

Nous avons ouvert une section "Danse moderne" : 28 enfants y participent, et le cours de gym enfants a été maintenu bien que le nombre d'enfants soit en diminution (9 enfants).

Le cours de ZUMBA pour les adultes a été renouvelé (55 participantes).

La fréquentation de la gymnastique douce et de la gymnastique d'entretien reste stable (16 participants).

Nous remercions la Municipalité pour la subvention accordée, ce qui nous a permis l'achat de miroirs pour la salle de gymnastique, et pour le prêt de la salle communale pour pratiquer la ZUMBA Adultes.

Venez nous retrouver nombreux dans l'une ou l'autre de nos activités.

.../...

Association Jeunesse et Loisirs d'Angy (AJLA)/Suite

Nous avons procédé à l'élection du conseil d'administration et des membres du bureau. Sont élus :

Présidente : Mme Michèle AUBIER ;

Vice-présidente : Mme Catherine ROQUET;

Secrétaire : M. Gilbert EVRARD;

Secrétaire adjointe : Mme Franceline NICOLAS;

Trésorière : Mme Joëlle BRAS;

Commissaire aux comptes : M. Jean-Louis AUBERT.

Le conseil d'administration et les membres du bureau vous présentent tous leurs vœux de santé et de bonheur pour 2017.
La Présidente Mme Michèle AUBIER.

Les animations du comité des fêtes en images

9 janvier. Les plus de 65 ans ont désormais pris l'habitude de se retrouver salle multifonction pour partager la galette et danser.

12 février. Les enfants ont défilé à l'occasion de Mardi-gras fêté sur le thème de la Chine lors du dernier jour du centre de loisirs.

19 mars. Plus de 400 joueurs ont garni la salle multifonction pour tenter de remporter 2 300 € de lots mis en jeu lors du loto.

24 avril. Le très mauvais temps a porté un rude coup à la brocante, faisant fuir les exposants et décourageant les acheteurs potentiels.

Les animations du comité des fêtes en images/Suite

13 juillet. Parents et enfants se sont munis de lampions pour effectuer un parcours dans le village avant le traditionnel goûter.

16 juillet. Après un feu d'artifice musical de toute beauté, le public s'est dispersé sur la piste de danse et parmi les manèges.

17 juillet. La cavalcade était cette année emmenée par des enfants qui avaient joliment décoré leurs bicyclettes de fleurs.

17 juillet. Avant le char du comité, deux groupes musicaux, dont l'un était accompagné de majorettes, ont traversé le village.

28 octobre. Jeunes et moins jeunes ont encore fait preuve d'imagination en costumes et en grimages pour participer à Halloween.

31 décembre. Comme fin 2015, c'est avec un dîner-spectacle de chants et de danses que 300 convives ont terminé l'année.

Le comité des fêtes/Suite

Un nouveau bureau

A la suite de plusieurs démissions au comité des fêtes d'Angy en ce début d'année, Mme le Maire a pris l'initiative de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin d'envisager l'alternative qui se posait à la municipalité : élire un nouveau bureau, ou passer l'organisation des manifestations communales sous la responsabilité des membres de la commission municipale Fêtes et cérémonies. La mobilisation rencontrée mercredi 18 janvier, avec la présence d'une trentaine de personnes dont des élus, a permis de mettre aussitôt en place un bureau ainsi composé : **président** : Eric Rouyère; **vice-présidente** : Virginie Carpentier; **secrétaire** : Violette Nagy; **secrétaire adjointe** : Justine Nagy; **trésorier** : Yves Callard; **trésorier adjoint** : Jean Santune. Ils sont accompagnés de 10 membres du bureau, et de bénévoles. En attendant la prochaine réunion, des rendez-vous sont déjà prévus: **Mardi-gras**; **brocante** le 21 mai; **fête communale** les 13, 22, 23 et 24 juillet; **fête de Noël des écoliers** le 17 décembre.

2e Compagnie d'arc d'Angy La Flèche au vent

En l'espace de deux ans, la 2e Compagnie d'arc d'Angy La Flèche au vent n'a cessé de voir ses effectifs croître. Ainsi, en ce début 2017, ils sont déjà une quarantaine à s'être tournés vers cette structure qui permet dès le plus jeune âge, et désormais aux personnes en fauteuil roulant, de pratiquer l'arc, qu'il soit classique ou droit (en bois, sans accessoire), de manière ludique ou en compétition, mais toujours en respectant les traditions.

Les installations du jeu d'arc Guy Faizelot au stade Hector-Devos, dont une grande partie a été aménagée par les archers et leurs proches, sont aujourd'hui ce qui se fait de mieux à la ronde en matière d'équipement et de sécurité. Il y est en effet possible de tirer à plusieurs distances jusqu'à 70 m, et surtout à 50 m avec un Beursault éclairé par des LED à économie d'énergie. En marge de l'activité d'archerie pure, la Compagnie est fréquemment sollicitée pour animer des rendez-vous médiévaux en raison des tenues des adhérents et de l'aspect ludique du tir sur peluches. Voici un retour non exhaustif sur l'année écoulée.

. La Saint-Sébastien (24 janvier) : accompagnés par les demoiselles des Lys des Vallées, la Compagnie a paradé jusqu'à l'église de Mouy pour la messe dédiée au patron des archers. Le père Cordeiro a béni la statue de saint Sébastien et la traditionnelle brioche ensuite distribuée aux paroissiens. Après un repas pris en commun, les quatre archers désignés aspirant chevalier ont pris en charge l'organisation du tir de la saint Sébastien.▼

. Premier tir au sac à main (5 mars) : afin de répondre à la demande de la Fédération française de tir à l'arc, la Compagnie a mis sur pied un tir au sac à main pour la Journée de la femme. Malgré la neige, une vingtaine de personnes ont participé à cette épreuve.

. Stage de perfectionnement (19 mars) : seul professeur diplômé d'Etat en France en arc droit, Jean-Michel Bénazéraf a dirigé un stage d'une journée pour 6 membres de la Compagnie.

. Chevaliers de Picardie (2 avril) : la Compagnie a accueilli l'assemblée générale des Chevaliers des Rondes de Picardie.

. Abat-oiseau (3 avril) : comme chaque année, la Compagnie a désigné pour une année son Roy (le jour même) et sa Roitelette pour les plus jeunes (le 7 avril), les premiers à toucher un oiseau de quelques centimètres au tir Beursault à 50 m. Et Cyril Noury a été reconduit Capitaine de la Compagnie lors de l'assemblée générale.▼

.../...

2e Compagnie d'arc d'Angy La Flèche au vent/Suite

. Tir des Chevaliers (10 avril) : les chevaliers de la Compagnie ont participé au Tir des Chevaliers de Picardie à Beauvais.

. Réalisation d'allées cimentées (avril) : 120 m d'allées permettant de circuler plus facilement entre les cibles ont été réalisés en deux week-ends par les adhérents.▼

. Raid de la Vallée du Thérain (24 avril) : la Compagnie a été sollicitée pour assurer à Cramoisy l'épreuve de tir à l'arc du 1er Raid de la Vallée du Thérain.

. Roi de France (1er mai) : à Vic-sur-Aisne, le roi de la Compagnie a affronté plus de 80 autres Roys de l'Hexagone avec pour objectif de toucher un oiseau en bois placé en haut d'une perche de 18 m.

. Cérémonie (8 mai) : les archers et leur drapeau ont participé à la commémoration du 8 mai 1945 avec le député Edouard Courtial.

. Championnat de l'Oise (16 mai) : répartis sur plusieurs jeux d'arc, une quinzaine d'archers d'Angy ont concouru au tir à 50 m. Lors de la remise des médailles à Vauciennes, en arc droit, les Angylois ont occupé les trois premières places en catégories seniors hommes et seniors femmes.▼

. Journées médiévales de Gisors (21 mai) : une dizaine d'archers de la Compagnie ont assuré durant cette journée l'initiation de plusieurs centaines de personnes, avant de défiler dans toute la ville.▼

. Critérium départemental Beursault jeunes (22 mai) : les archers de moins de 18 ans ayant été interdits de Championnat de l'Oise au Beursault contrairement à 2015, la Compagnie a organisé une épreuve pour leur permettre malgré tout de concourir à 50 m et 30 m suivant leur âge.

. Bouquet provincial de Soissons (5 juin) : une quinzaine de membres de la Compagnie, très applaudis pour leur tenue et leur pas cadencé, ont défilé à travers la ville avec 3 000 archers de 300 compagnies de l'Hexagone, avant la messe de bénédiction des drapeaux en la cathédrale.▼

. Jeux d'arc de l'Oise (14 juin) : Cyril Noury a fait visiter une dizaine de jeux d'arc anciens du sud de l'Oise aux chevaliers de la Famille du Pays de France.

. Prix général (18 juin) : les archers des Compagnies de Saint-Pierre-Montmartre (Clichy) et Doullens (Somme) ont ouvert le Prix général de La Flèche au vent.

.../...

2e Compagnie d'arc d'Angy La Flèche au vent/Suite

. 2e tir à la bougie (18 juin) : une quinzaine d'archers ont participé à cette épreuve programmée à la tombée de la nuit qui consiste à éteindre, à des distances allant de 15 à 50 m, la flamme sans toutefois toucher la bougie. ▼

. Initiations à Cramoisy (25 juin) : invitée par la directrice de l'école de Cramoisy, La Flèche au vent a animé l'après-midi de la kermesse scolaire. ▼

. Prix du Roy (10 juillet) : les archers de la Compagnie, jeunes et moins jeunes, se sont affrontés lors de cette épreuve traditionnelle.

. Cérémonie du 14-Juillet : une dizaine d'archers étaient présents à la célébration avec leurs drapeaux.

. Tir du Bouquet provincial (30 juillet) : c'est à Chézy-en-Orxois (Aisne) que les archers de La Flèche au vent ont concouru pour le Prix du Bouquet provincial. Le meilleur archer d'Angy se classe 34e au niveau national.

. 4e tir aux peluches (3 et 4 septembre) : durant le week-end, 90 personnes, dont les conseillers départementaux Olivier Paccaud et Anne Fumery, ont essayé de toucher l'une des 150 peluches disposées au jeu d'arc. La Compagnie a aussi participé à la 2e Journée des associations. ▼

. Passage de flèches (23 octobre) : comme au judo avec les dans, les archers débutants ont passé des flèches de couleurs attestant de la progression de leur dextérité.

. Prix général d'Ermont (5 novembre) : une dizaine de membres de la Compagnie ont eu l'honneur d'être invités pour ouvrir le Prix général d'Ermont (Val-d'Oise).

. 1er tir aux glands et aux marrons (6 novembre) : pour marquer l'automne, la Compagnie a reçu une trentaine d'archers qui devaient viser des sachets de marrons et de noisettes pour remporter liqueur de marrons, casse-noisettes, pots de crème de marrons, écureuils en peluche, etc.

. Cérémonie du 11-Novembre : une délégation de la Compagnie a assisté à la commémoration.

. Réception de chevaliers (novembre) : quatre archers de la Compagnie ont sacrifié au rite de l'adoubement afin d'être faits chevaliers avant un grand dîner pris en commun avec une trentaine de Chevaliers de plusieurs Rondes et Familles.

. Candidature au Bouquet provincial (24 novembre) : plusieurs personnalités de l'archerie ont présenté au conseil municipal d'Angy la candidature de La Flèche au vent pour l'organisation du Bouquet provincial de mai 2018. Les élus ont validé à l'unanimité un soutien financier.

. Repas de Noël (18 décembre) : plus d'une vingtaine d'archers se sont retrouvé au repas de fin d'année, avant que le Père Noël n'apporte au jeu d'arc un sac de friandises à chacun des plus jeunes.

Entraînements chaque dimanche, au stade Hector-Devos, chemin des Etangs, de 14 heures à 17 heures.
Site de la compagnie : www.fleche-au-vent.com.
Contact : 06.23.88.10.05.

Football Club d'Angy

A l'aube de cette nouvelle année, permettez-moi au nom du Football Club d'Angy de vous adresser mes meilleurs vœux de bonheur, de santé, et de réussite dans vos projets professionnels.

Le club s'efforcera de porter haut et fièrement les valeurs sportives et familiales qui nous caractérisent depuis des années, et nous nous attacherons à ce que le nom de la commune d'Angy y soit associé positivement au niveau départemental.

Je remercie tous les bénévoles qui ont œuvré durant cette pré-saison à l'organisation des rendez-vous sportifs, et qui encadrent les 140 licenciés de notre petit club. Un grand merci également à la mairie pour son aide facilitant le bon fonctionnement de notre association.

Je conclurai en rappelant que le Club perçoit une subvention de 1 700 € pour un budget de fonctionnement annuel allant de 16 000 à 18 000 €. Vous comprendrez donc ma surprise vis-à-vis des propos suspicieux de certaines personnes concernant nos rapports « privilégiés » avec la mairie !

Bonne année 2017 à toutes et à tous.

Pascal SEVESTRE
Président du Football Club d'Angy

« Le peuple est un être ingrat, changeant, cruel, envieux, composé d'imbéciles furieux. »
PLATON

Communauté de communes du Pays de Thelle — La Ruraloise

En réponse à l'application de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) visant à fédérer les petites communautés de communes à de plus grandes, le Préfet de l'Oise a imposé au 1er janvier 2017 le regroupement de la Ruraloise avec le Pays de Thelle (CCPT) auquel est affilié Angy. La nouvelle entité rassemble les 35 communes du Pays de Thelle et les 6 villes de l'ex-Ruraloise (Boran-sur-Oise, Précy-sur-Oise, Villers-sous-Saint-Leu, Cires-lès-Mello, Mello et Blaincourt-lès-Précy).

Le lundi 9 janvier, les 68 conseillers communautaires représentant les 41 communes se sont réunis au siège de la CCPT à Neuilly-en-Thelle afin de désigner le président et les 13 vice-présidents, 10 pour la CCPT et 3 pour l'ex-Ruraloise. Les élus sont les suivants.

Président : Jean-François MANCEL (député, conseiller de Novillers-les-Cailloux);

Vice-présidents : Pierre DESLIENS (conseiller d'Abbecourt); Béatrice BASQUIN (maire de Cires-lès-Mello); Alain DUCLERCQ (maire de Mesnil-en-Thelle); Jean-Jacques DUMORTIER (maire de Boran-sur-Oise); Philippe ELOY (maire de Précy-sur-Oise); Michel FRANCAIX (député, conseiller de Chambly); Michel LE TALLEC (maire du Coudray-sur-Thelle); Nicole ROBERT (maire d'Ully-Saint-Georges); Marie-France SERRA (adjointe au maire de Chambly); Daniel TESSIER (maire d'Ercuis); Jacqueline VANBERSEL (maire de Sainte-Geneviève); Christian VAN PARYS (maire de Heilles); Philippe VINCENTI (maire de Belle-Eglise).

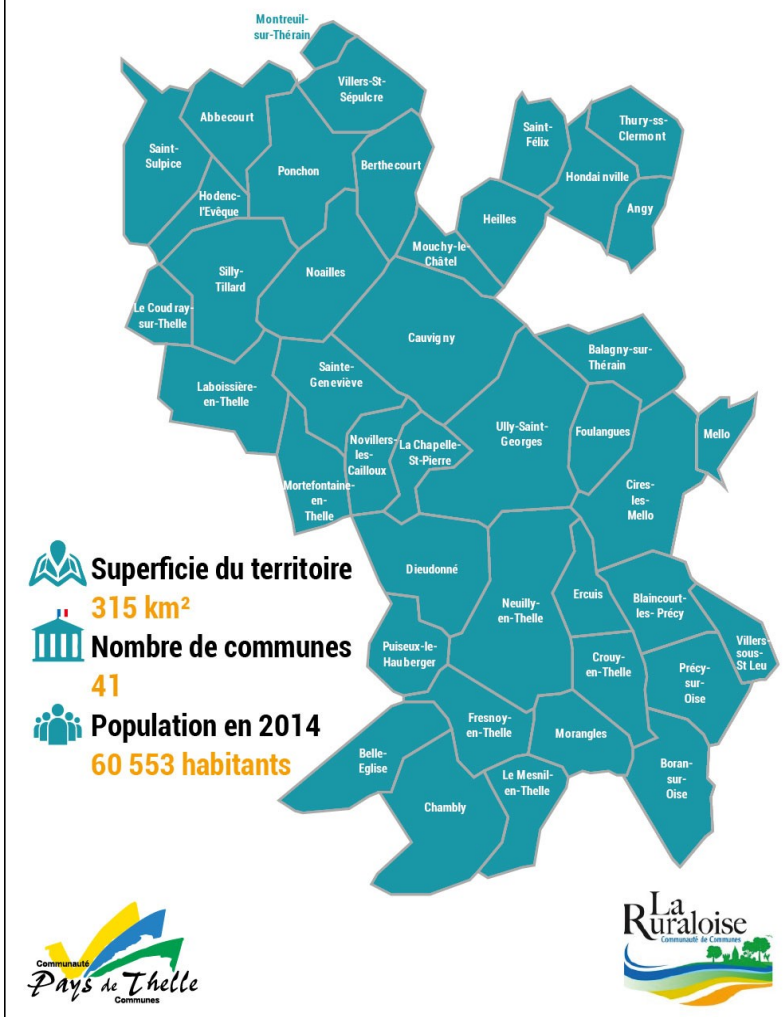

LE PLAN D'ANGY